

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 20 au 26 mai 2011 - N° 6365 - 60^{ème} année



TOURISME

**L'O.T. DE LA CAB VIENT D'OUVRIR SES PORTES
TOUTES NEUVES À BASTIA, PLACE SAINT NICOLAS**



SAVOIR-FAIRE

La CAPEB remet leur label aux 15 premiers Ecoartisans de Haute-Corse



LINGUA

La commune de Vescovato officiellement diplômée de la charte de Langue Corse



ANALYSE

L'avocat Jean-Paul Trani apporte sa pierre au débat sur le foncier



Envie de réaliser des économies d'énergie
tout en conservant votre confort ?
Profitez du soleil !

Jusqu'à **1150€**
d'éco prime pour l'installation
d'un chauffe-eau solaire



• bano eccc_jfo - EDF - RCS 532 081 317 - Paris - Crédit photo : Getty Images

Appelez nos conseillers au **0810 20 1234** (prix d'un appel local)
ou connectez-vous sur corse.edf.com ou oec.fr



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Entre nous

Par Pierre Bartoli



● L'été se pointe depuis quelques jours sans que le printemps ne se soit, pour autant, définitivement retiré.

Il fait beau, il fait chaud, la sécheresse annoncée inquiète. Mais les nuits sont fraîches.

Comme si la météo se plaisait à épouser l'environnement politique et social d'une France qui se cherche et s'interroge.

Le vacarme venant de New-York secoue les plus endormis, sans laisser personne indifférent, interpellant tout un chacun.

Toutefois, la présomption d'innocence invoquée aujourd'hui par les ténors socialistes existait aussi pour Eric Woerth, dont on demandait la démission, alors que la justice ne s'est toujours pas prononcée, aujourd'hui !

Comme il convient de penser aussi à la présumée victime.

A la justice américaine de se prononcer en fonction des réalités !

La violence au cœur de notre société continue à s'exprimer, touchant des familles comme des élus, à l'image de ce qui se passe partout !

Nous la ressentons avec plus d'acuité chez nous parce que nous sommes des iliens et que nous vivons dans une proximité plus forte qu'ailleurs.

Nulle part, aussi, la violence n'est condamnée avec autant de vigueur qu'en Corse.

Ce paradoxe s'avère être une constante. Il faut en trouver la clef pour rompre l'engrenage de cette spirale mortifère.

Les incantations ne suffisent pas. Et la stigmatisation de la Corse à la mode BHL, jette l'huile sur un brasier qui n'en demande pas tant !

Cela écrit, il n'est jamais inutile de condamner avec force les atteintes aux personnes comme aux biens.

Notre journal se veut solidaire de toutes les victimes de la violence.

Celle qui vient encore de frapper la famille Giudicci à Ghisonaccia et à Lugo di Nazza, en particulier. Elle touche deux élus et leur famille. Inadmissible et écoeurant !

Attention, la France et l'Occident ne mesurent pas les dangers qui guettent à l'horizon nos populations quand on jette la religion aux orties jusqu'à vouloir gommer les images d'une tradition multiséculaire, comme cela se fait allègrement en France au nom de la Sainte Eglise de la «laïcité» à la française.

La France n'a pas tiré la leçon de l'échec depuis les pays de l'Est notamment, de la philosophie qui avait décrété que « la religion était l'opium du peuple » et, par conséquent, devait être combattue !

Le communisme totalitaire a vécu dans ses pays où la religion a repris le dessus.

Non ! « Dieu n'est pas mort », comme le proclamait NIETSCHE ! En tout cas, pas pour tout le monde ! Et heureusement !

Si le monde occidental s'est avachi, s'endormant sur ses certitudes matérialistes, confondant liberté et libertinage ou libéralisme... Il en est d'autres qui se servent de la religion pour conquérir les espaces de «ces belles endormies» que l'on s'ingénue à faire de nos pays !

Le réveil, s'il y en a un, sera brutal et sans retour !

Les 50 ans de la SIC à la cinémathèque !

Pour la 11^{ème} année consécutive, la Cinémathèque de Corse accueille la Semaine Internationale de la Critique (SIC). Du 24 au 28 Mai, avant Paris, Rome, Beyrouth, et Morelia au Mexique, les cinéphiles insulaires peuvent découvrir la programmation de la plus ancienne section parallèle du Festival de Cannes. Une édition particulière puisque la manifestation fête ses 50 ans et va proposer 10 courts, 8 longs métrages et deux séances spéciales en présence de plusieurs invités.

Quelques jours seulement après les paillettes, les flashes qui crépitent et la montée des marches cannoises, Porto-Vecchio accueille la nouvelle édition de la Semaine Internationale de la Critique (SIC). Cette année, la programmation embarque le spectateur dans un véritable tour du monde cinéophile : France, Argentine, Chine, Etats-Unis, Bulgarie, Australie, Israël... en présence de Jean-Christophe Berjon (Délégué général de la Semaine de la Critique). Le fait que Porto-Vecchio soit la première ville à accueillir cette édition 2011 est une réelle chance pour tous les cinéphiles insulaires.

La SIC, révélateur de talents

Cette année, la manifestation souffle ses 50 bougies. Depuis 1962, beaucoup de changements ont bien évidemment été opérés : les courts métrages bénéficient de leur propre compétition, des séances spéciales sont venues enrichir la Sélection de la Semaine de la Critique qui projette toujours un nombre réduit de films afin de leur offrir une plus grande visibilité. Mais l'ambition de la SIC est restée la même : permettre à la Critique Française de défendre et explorer au mieux la jeune création cinématographique et continuer à révéler des cinéastes du monde entier.

Un rôle de tête chercheuse qui lui a permis, ces dernières années, de faire découvrir *Amores Perros* d'Alejandro Gonzalez Iñárritu, *Respiro* d'Emanuele Crialese, *Depuis qu'Otar est parti* de Julie Bertuccelli, *Mon trésor* de Keren Yedaya, *Me and You and Everyone We Know* de Miranda July, *Les Méduses* d'Etgar Keret et Shira Geffen, *L'Orphelinat* de Juan Antonio Bayona ou dernièrement *Adieu Gary* de Nassim Amaouche. Et si des réalisateurs prestigieux ont été révélés depuis 50 ans par la SIC, la cuvée 2011 promet de belles découvertes avec une programmation de qualité. La soirée d'ouverture du 24 mai s'offre une séance spéciale avec la projection du premier film de Katia Lewkowicz, *Pourquoi tu pleures ?*, l'histoire d'un jeune homme qui se retrouve confronté à des décisions cruciales : mariage ou passion, passé familial ou futur conjugal, pétales ou dragées, tout va y passer. Un long-métrage qui allie légèreté, pétillance et tendresse et qui porté par des artistes reconnus (Benjamin Biolay, Emmanuelle Devos, Nicole Garcia...). A découvrir également : *Las Acacias* de Pablo Giorgell qui excelle dans un cinéma du détail, de la pudeur et de la délicatesse ; *Take shelter* de l'Américain Jeff Nichols qui trait

te des affres du couple après le mariage et de la «parentalité» ; *Sauna on moon* du chinois Zou Peng qui regarde son pays à travers le prisme des bordels... Au total, 8 premiers longs-métrages à ne pas manquer ! En 1962, c'était le réalisateur Jacques Rozier qui inaugurerait la manifestation avec la projection de son film *Adieu Philippine* : l'édition 2011 ne pouvait que lui rendre hommage lors d'une soirée spéciale (cf. encadré).

Une sélection 2011 de qualité

Mais les courts-métrages ne sont pas en reste. Cette année, c'est la soirée de clôture qui leur est tout spécialement dédiée avec la projection de 10 films en présence de Jean-Jacques Bernard (Président du Syndicat Français de la Critique) et Rémi Bonhomme (Coordinateur de la Semaine de la critique). On pourra notamment voir *Blue* du Néo-Zélandais Stephen Kang, *Junior* de la Française Julia Ducournau, *Finis operis* du Sud-Coréen Moon Byoung-Gon, *Boy* de l'Américain Topaz Adizes... Depuis toujours, la SIC a toujours été très attentive aux courts et moyens métrages, premières étapes de la carrière d'un cinéaste. C'est en présentant leurs courts métrages que la Semaine de la Critique a révélé François Ozon, Gaspar Noé ou Andrea Arnold. La barre est donc placée très haut pour les jeunes réalisateurs sélectionnés pour cette édition 2011.

Et en plus de la semaine Internationale de la Critique, A Casa di Lume continue de proposer une programmation de haute facture pour cette fin d'année culturelle : la fin du cycle «Made in Corea», le cycle spécialement dédié à John Ford, la cinémathèque itinérante... Bref, ne boudez pas votre plaisir : que ce soit pendant la SIC ou sont toujours ouvertes au grand public à la cinémathèque !

Infos Pratiques

☎ 04 95 70 35 02 - Fax : 04 95 70 59 44

Espace Jean-Paul de Rocca Serra - BP 50
20537 Porto-Vecchio cedex

- ◆ casadilume@wanadoo.fr
- ◆ www.casadilume.com
- ◆ www.semainedelacritique.com

Séance spéciale 50^{ème} anniversaire

Jacques Rozier, le réalisateur d'*Adieu Philippine* inaugurerait dès 1962 la Semaine Internationale de la Critique. C'est donc tout naturellement que ce film va de nouveau être projeté à l'occasion de cet anniversaire. Premier long métrage et chef d'œuvre d'un cinéaste rare, *Adieu Philippine* tient une place à part dans ce qu'on appelle déjà la Nouvelle Vague. Les trois longues années qui séparent le tournage de la sortie auront permis à Rozier de forger son art poétique : «un artiste c'est quelqu'un qui se bat avec des images, des sons, des bruits...»■



50^e SEMAINE DE LA CRITIQUE CANNES

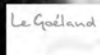
50 ANS
DE PREMIÈRES FOIS
50 YEARS OF DISCOVERY

PORTO-VECCHIO
24 - 28 MAI

CINÉMATHÈQUE
DE CORSE
ESPACE JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA
04 95 70 35 02
www.casadilume.com



AMORES PERROS, ALEJANDRO GONZÁLEZ IÑÁRRITU (2009)



Corsica

PAR G.P.



PROPRIANO : Les Boucles du Cœur

Le dimanche 22 mai à partir de 10 heures 30. Le magasin Carrefour Market de Propriano organise en partenariat avec le Tennis Club une journée caritative dont les bénéfices seront reversés à l'association Les Boucles du Cœur. Cette animation permettra de récolter des dons au profit des enfants en difficulté. Sur les 3 terrains, les joueurs adultes et enfants sont attendus nombreux pour participer à des jeux, un tournoi de double et un repas paella préparé par Carrefour pour une participation de 10 euros (nourriture et boisson). Renseignements et inscriptions au **04 95 76 13 35**.

Et Centre de loisirs

Le centre aéré de Propriano informe les parents qu'il sera ouvert aux mois de juillet et août 2011. Les dossiers de préinscription peuvent dès à présent être retirés à l'accueil à la mairie.



SANTA REPARTA : Débroussaillage saisonnier



Sur la commune de Santa Reparata, le débroussaillage des abords du village et des propriétés aux alentours est indispensable à la sécurité des habitants.

Pour éviter que le feu ne gagne le village en cas d'incendie, il devra être mis en œuvre par les propriétaires ou locataires avant le 1^{er} juin et devra être achevé à la date du 15 juin. Merci de prendre en compte le fait que ce débroussaillage devra être total dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et de leurs dépendances, ateliers et entrepôts. Les travaux qui n'auraient pas été effectués à la date fixée pourront être entrepris d'office par la municipalité, à la charge du propriétaire.

SOTTA : Tirage au sort des jurés d'assises

Après San Gavino di Carbini, les jurés d'assises pour la liste départementale 2012 seront tirés au sort à Sotta, le vendredi 10 juin, à 10 heures, à la mairie.



VICO : Associations



L'assemblée générale des associations de Vico est fixée au samedi 28 mai à 10 heures. Les membres des associations concernées sont priés de participer à cette traditionnelle réunion pour évoquer toutes les questions relatives aux activités proposées au village.

SARROLA-COARCOPINO: Circulation interdite

En raison des travaux de réfection du passage à niveau numéro 44, le maire vous informe que la circulation sera interdite jusqu'au dimanche 22 mai sur le chemin communal de Ponte Bonello. Une déviation sera mise en place par l'entreprise gérant les travaux.



Et formation Défibrillateur

La commune de Sarrola Carcopino organise gratuitement pour ses habitants une formation à l'utilisation du défibrillateur automatique externe. Vous avez rendez-vous le mercredi 8 juin à 14 heures, à la mairie du village et le mercredi 15 juin à 9 heures à la mairie annexe. Chaque session est indépendante. Vous devrez vous inscrire à l'une de ces deux journées avant le vendredi 27 mai auprès de la mairie. Contact : **04 95 25 63 68**, ou **04 95 25 80 77**.

LECCI : Concours de boules le vendredi

Tous les vendredis soir, le Boule Club de Lecci organise sous la pinède un concours de boules qui est ouvert à tous. Le jet du but est prévu à 20 heures précises. Le montant de l'inscription est fixé à 10 euros. Renseignements au **06 10 96 91 87**.



PRUNELLI DI FIUM'ORBU : Aide à la déclaration de revenus

Le CCAS, Centre Communal d'Action sociale de Lecci met en place une permanence à la mairie annexe d'Abbazia, le vendredi après-midi, afin d'assister les administrés dans leur déclaration de revenus. Vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie au **04 95 56 51 10**.



Et Opération plage propre

Feste in Fium'Orbu a mis en place le 15 mai une opération plage propre sur la plage de Calzarellu, pour préparer la saison estivale. L'occasion de rappeler à tous que pour entretenir cette plage, ramasser ses déchets, mégots de cigarettes et détritiques, c'est faire un geste pour tous les vacanciers.

CERVIONI : Rencontre - Échange

Le comité des fêtes de Cervioni organise des réunions hebdomadaires sous la dénomination «Les Petits Potins». Elles se déroulent tous les samedis après-midi de 14 heures 30 à 18 heures dans le local du point infos au square Saint Alexandre. Ces après-midi animés par Madeleine Bellagamba autour des savoir-faire, des passions et des traditions sont toujours des plus conviviaux.



MONTICELLO: Horaires de la Piscine Municipale



La piscine municipale de Monticello ouvre ses portes du lundi au samedi de 14 heures à 18 heures. L'eau est chauffée à une température de 30 degrés.

Renseignements au **04 95 60 04 69**.

Et inscription pour la rentrée scolaire 2011-2012

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire 2011-2012 peuvent s'adresser au plus tôt au secrétariat de la mairie, munis de leur livret de famille, du carnet de santé des enfants et d'un justificatif de domicile.

CALACUCCIA : Démenti de l'évêché



L'évêché d'Ajaccio a récemment apporté un démenti concernant la vente du couvent de Calacuccia. Il apparaît, suite à un diagnostic technique établi par des spécialistes, que des travaux de mise aux normes de sécurité seront nécessaires pour poursuivre l'activité d'accueil en chambres d'hôtes. Le conseil économique diocésain et l'évêque envisagent donc de suspendre l'activité économique du couvent.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

La commune de Vescovato mise sur la langue corse et obtient le diplôme de la CTC

Pierre Ghionga, conseiller exécutif délégué à la langue corse, a remis le diplôme de la Charte de la langue corse, à François-Xavier Marchioni, maire de Vescovato, en présence de Joseph Castelli, président du Conseil général de la Haute-Corse.

La charte vise à renforcer l'usage et la visibilité de la langue corse dans la vie sociale et dans l'espace public (collectivités locales, services publics, associations, chambres consulaires, entreprises...). Elle s'inscrit dans le cadre du «Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique pour la langue corse (2007-2013)» adopté par l'Assemblée de Corse en juillet 2007.

En 2009, la commune de Vescovato s'était engagée concrètement dans ce processus de promotion de la langue corse. Et à ce jour, elle est la première commune à avoir atteint les objectifs fixés par le niveau 1 de la Charte de la langue corse.



Pierre Ghionga remet le certificat officiel à François-Xavier Marchioni, sous le regard ravi de Joseph Castelli



Un public nombreux assistait à l'événement parmi lequel Marie-Jeanne Fedi, Conseillère Territoriale de Vescovatu

Un moment solennel pour le conseil municipal de Vescovato et son maire, François-Xavier Marchioni, qui ont associé à cette «distinction» les élèves de l'école bilingue et leur institutrice, Pascale Landolfi.

La charte de langue corse

Initiée pour favoriser l'utilisation du corse dans les collectivités publiques, mais aussi les administrations, les entreprises et le tissu associatif, la charte de langue corse fait apparaître la langue corse comme facteur de cohésion sociale, d'intégration et de développement. «Un processus qui doit permettre à la langue corse de

trouver toute sa place dans la société corse», comme le soulignait Pierre Ghionga, en rappelant que la commune de Vescovato était la première à avoir atteint les objectifs mentionnés au moment de son adhésion à la charte.

Ce qui signifie une signalétique bilingue externe à la mairie, le papier à en-tête bilingue, le message bilingue sur le répondeur de la mairie avec lancement en langue corse, l'inscription bilingue sur les véhicules et le matériel de la mairie et la

signalétique bilingue sur les bâtiments dépendants de la commune, notamment les écoles.

François-Xavier Marchioni a souligné pour sa part les efforts faits dans ce sens et la satisfaction, partagée avec l'ensemble du conseil municipal et la population, d'être reconnu à travers cette charte.

Notons que depuis février 2009, ce sont au total 47 communes qui ont adhéré à la Charte de langue corse. Par ailleurs, le CNFPT, le Sporting Club de Bastia et la Ligue Corse des Echecs sont les derniers organismes à avoir adhéré à ce dispositif.



Les enfants de la classe de Pascale Gandolfi manient le bilinguisme avec bonheur

Corse : la question foncière

Dresser un état des lieux du foncier en Corse en en définissant les caractéristiques; examiner la solution du remembrement comme moyen de constitution des titres de propriété; souligner la nécessité d'un dispositif protecteur, afin d'éviter la perte de notre patrimoine foncier, par une application moderne des arrêtés Miot; réfléchir à certaines mesures à prendre dans le cadre de la Loi Littoral et de la Loi Montagne en vue d'un aménagement adapté du territoire : c'est ce que propose Jean-Paul Trani, dans une étude dont L'Informateur Corse Nouvelle vous propose une lecture en trois temps - dans cette édition, puis dans les deux suivantes -, histoire d'apporter sa pierre au débat-clé autour duquel doit se construire l'avenir de notre île.

La population de notre île est d'environ 280 000 habitants.

Elle a connu un exode important vers la France continentale et l'étranger et bon nombre de familles ne sont pas revenues sur l'île.

La situation économique, avec des lois douanières taxant les produits corses à destination du continent et exonérant les produits de France continentale à destination de la Corse a, au début du XIX^{ème} siècle, entièrement anéanti l'industrie locale.

Les Corses, pour subsister dans un pays délaissé, étaient contraints d'opter pour des carrières dans l'administration continentale et c'est ainsi qu'ils ont, par leur énergie, aidé à la constitution de l'empire colonial français.

Leur île n'en a été que plus appauvrie et la saignée des deux guerres (14/18 et 39/45) l'a vidée d'une grande partie de sa jeunesse.



M^r Trani apporte sa pierre au débat sur le foncier et, par là même, sur l'avenir de la Corse

Le nombre de terre en friches, la détérioration de la vie économique, la disparition de branches de familles entières ont créé une situation d'indivision.

Notre île a commencé à se développer entre les années 1960 et 1970 grâce à l'essor de l'agriculture et essentiellement du tourisme.

Les terrains situés en bord de mer, n'ayant d'abord que peu de valeur, ont ensuite atteint des prix importants, tandis que les terrains situés à l'intérieur de l'île étaient, pour le plus souvent, délaissés.

Dans le même temps, des lois d'urbanisme, notamment la Loi Littoral et la Loi Montagne, en restreignant de manière extrêmement contraignante le droit de construire, empêchent une grande partie de notre jeunesse de s'installer, la contraignant à l'exode.

Sur une population de 280 000 habitants, moins de la moitié a des origines insulaires remontant à la guerre de 1914.

Notre population a un niveau de vie de 30% inférieur à celui de la France continentale.

Elle ne peut plus faire l'acquisition de biens immobiliers en vente sur le marché en raison de leur raréfaction, encouragée par des droits de construire extrêmement restreints, droits qui sont captés par une clientèle extérieure à l'île.

De fait, la communauté corse, déjà presque minoritaire chez elle, est sur le point de perdre une partie de son foncier, ce qui la condamne, à brève échéance, à la disparition.

Ce processus, non seulement n'est pas enrayé par une politique volontariste comme celle mise en place pour les autres îles de l'Europe, mais est au contraire aggravé par les nouvelles dispositions en matière de droits de propriété et de droits de succession.

Jusqu'ici, la Corse bénéficiait d'un régime particulier en matière de droits de succession découlant de l'arrêté du 21 prairial an 9 (10 juin 1801) dit Arrêtés MIOT.

Cet arrêté, avec le Décret impérial du 24 avril 1981 exonérant la Corse de droits indirects, constituait l'ossature du régime fiscal particulier dont bénéficiait la Corse, qui n'a jamais été appliqué par l'administration de manière complète et qui, actuellement, a été purement et simplement supprimé par l'abrogation des arrêtés MIOT qui mettaient en place un système de quasi-exonération des droits de succession.

Il importe donc, après avoir défini les caractéristiques du foncier corse, de définir les moyens d'y remédier consistant en la création de titres de propriété, parallèlement, en maintenant un dispositif protecteur puisque la perte du patrimoine foncier risque d'en-

3 QUESTIONS A JEAN-PAUL TRANI

► Pourquoi cette étude ?

Pour essayer de sortir la Corse de son imbroglio foncier et fiscal car tout le problème corse réside là.

► Qu'apporte-t-elle, de plus, au débat ?

Elle aborde le remembrement comme une solution envisageable pour régler la question des titres de propriété et titrer tous les propriétaires, même lorsqu'il n'y a pas de contentieux. Elle invite également à une réflexion autour d'un dispositif protecteur pouvant faire suite aux Arrêtés Miot, ceci afin d'aboutir à une fiscalité incitative nous permettant de conserver notre patrimoine.

► Votre opinion sur cette citoyenneté corse qui fait tant parler d'elle ?

Cette proposition est symptomatique d'une façon de penser et de faire très française : on se place sur le plan des grands principes, on part du général pour arriver au particulier. Pour moi, la citoyenneté corse ne doit pas être un préalable.

traîner des troubles sociaux et, à brève échéance, la disparition de notre communauté sur sa terre.

Les analyses qui ont été effectuées à partir des données cadastrales ont permis de mettre en évidence un foncier extrêmement morcelé.

C'est ainsi que la surface moyenne des parcelles est inférieure à 0,50 hectares dans 50% des communes et à 1 hectare dans 83% des communes, ceci étant plus marqué dans l'intérieur que dans les zones du littoral, et plus en Haute-Corse qu'en Corse du Sud.

En effet, le micro parcellaire est particulièrement remarquable dans les régions de la Castagniccia et du Cap Corse où les parcelles sont d'une superficie moyenne de 0,38 hectares.

Il apparaît en effet que dans la plupart des cas, le parcellaire des communes est constitué d'une majorité de petits terrains - surtout autour des villages - qui peuvent côtoyer, dans certain cas, de vastes propriétés - particulièrement en Corse du Sud.

Le foncier se caractérise également en ce qu'il est fort mal limité.

En effet, prolifère un nombre important de biens non délimités.

Il s'agit non pas de biens indivis, mais de parcelles de terre comportant plusieurs lots, chaque propriétaire de lots ayant des droits portant sur une fraction de parcelle sans qu'il y ait de matérialisation de limites.

Ceci contredit le cadastre rénové où les biens sont censés appartenir divisément à plusieurs personnes.

Cette situation est, en France continentale, marginale et exceptionnelle, puisque l'on compte environ 1366 biens non délimités par département, alors qu'en Corse, ils représentent un pourcentage très important des biens des deux départements.

Il a été recensé en Haute Corse 42 571 parcelles en biens non délimités et 115 240 lots de biens non délimités, et en Corse du Sud 21 505 parcelles en biens délimités contenant 92 618 lots de biens non délimités, ceci étant nettement plus marqué dans l'intérieur de l'île que dans les zones littorales.

Le foncier se caractérise également par une absence de titres de propriété favorisée par une indivision ayant perduré pendant plusieurs générations, ce qui a

souvent entraîné une carence de titres non enregistrés, difficiles à retrouver et souvent quasi inexploitable, les confronts n'étant plus précis et la désignation des biens étant extrêmement approximative.

Il est également extrêmement difficile de constituer des titres de propriété, en raison, comme exposé, de l'abandon du patrimoine.

Il ne saurait nous échapper que les Corses ayant émigré vers le continent ou quitté leur agglomération pour s'installer dans les centres urbains de l'île éprouvent des difficultés particulières pour faire valoir leur droits dans les successions ou leurs droits de propriétaires sur les parcelles dont ils ont hérité ou dont ils sont propriétaires et dont le droit de propriété est, soit contesté, soit impossible à affirmer juridiquement, en l'absence de titre.

Pour revendiquer un héritage, il faut avoir une vocation successorale découlant de la parenté établie par l'état civil.

Il est donc nécessaire d'établir, pour revendiquer les parts appartenant à chaque héritier, compte tenu des donations et testaments, un arbre généalogique d'autant plus compliqué que les successions des époux doivent être réglées séparément.

En Corse, comme dans d'autres contrées, on ignore parfois, au-delà du 6^{ème} degré, les dates et lieux de naissance ou de décès lorsqu'il s'agit d'auteurs éloignés ou d'une parenté ancienne.

De plus, en droit français, la garantie du titre de propriété et son opposabilité aux tiers, résulte de la publication à la conservation des hypothèques.

Or, les publications aux hypothèques s'effectuent sans qu'aucun contrôle ne soit exercé, le conservateur n'étant pas Juge du titre de propriété.

Dans le prochain volet de ce dossier nous aborderons le remembrement et les moyens afférents de constitution des titres de propriété ■



Face à la problématique foncière, l'avocat défend la solution du remembrement

Collectif : «Micca droga ind'è noi»

Le combat continue...

Au cours de ces derniers mois, de nombreux insulaires sont montés au créneau pour faire entendre, d'une même voix, leurs inquiétudes quant à la banalisation de la drogue au sein de la société corse. Des femmes et des hommes, d'horizons divers, ont ainsi décidé de changer la donne et de lutter efficacement contre ce fléau majeur. Un ensemble d'actions a d'ores-et-déjà été déployé. Comme nous l'ont expliqué les représentants du Collectif «Micca droga ind'è noi» dont la dernière réunion d'information a récemment eu lieu à Corte.



Conférence de presse du Collectif "Micca droga ind'è noi", dernièrement à Corte

Lundi 16 mai, le Collectif «Micca droga ind'è noi» s'est réuni sur le campus Mariani de l'Università di Corsica, pour «témoigner aux médias et à la société civile du fait que la population corse, et particulièrement la jeunesse, s'inquiètent fortement du constat actuel relatif à la consommation, circulation, vente et appréciation de la drogue sur notre île», explique Denis Luciani, porte-parole du Collectif. «De ce constat est né un désir, commun aux multiples organisations ici présentes, de se mobiliser de manière ferme face à la croissance du phénomène sur notre terre».

En effet, le Collectif «Micca droga ind'è noi» comporte un grand nombre de structures adhérentes, parmi lesquelles l'Associu di i parenti corsi (APC), Ghjuventù Paolina (GP), Cunsulta di a ghjuventù corsa (CGC), l'Associu di i liceani corsi (ALC), Ghjuventù tocca à noi (GTN), Ghjuventù arritta (GA), Ghjuventù vagabonda (GV), Bastia 1905, L'Orsi ribelli, le Gallia club athlétisme de Lucciana, STC Università, A squadra corsa, l'Attrachju, le CRIJ, PNC Ghjuventù ou encore Corsica Libera.

«Nous remercions à nouveau l'ensemble des personnes qui nous ont rejoints dans notre démarche, et particulièrement Corsica Libera qui nous a aidés à imprimer nos affiches et autocollants», poursuit Stevan Mondoloni, étudiant membre du Collectif.

Pour un débat à l'Assemblée de Corse

«Concernant les actions mises en œuvre par notre organisation, le débat organisé en décembre dernier à l'Università di Corsica fut un réel succès, malgré l'absence notable d'élus politiques. La campagne d'affichage s'est effectuée en ville, ainsi que dans les commerces et dans certains établissements de nuit, dans les principales régions de Corse, portant le slogan du Collectif «Micca droga ind'è noi». Nous déplorons tout de même le fait que les municipalités d'Aiacciu et de Bastia aient enlevé, dès le lendemain matin de notre action, toutes nos affiches, et que certains établissements de nuit n'aient pas voulu adhérer à notre démarche».

Et d'ajouter : «Par ailleurs, à l'initiative du Collectif, une délégation a été reçue par la municipalité d'Aiacciu qui s'est engagée à prendre des mesures concrètes que nous attendons avec impatience, après l'affront dont nous avons été victimes. Parmi les autres réalisations, il est à noter également la mobilisation des groupes de supporters d'Aiacciu et de Bastia, lors de matchs de championnat à Furiani et Timizzolu. Bastia 1905 a fait un discours de sensibilisation au micro central du stade de Furiani sur les dangers liés à la consommation de drogues, les joueurs bastiais ont porté un tee-shirt «A

Droga fora», lors de l'échauffement et une banderole fut déployée en tribune : «Ghjuventù corsa, senza droga». L'Orsi ribelli a, pour sa part, procédé à une distribution de tracts au stade de l'ACA. Le Gallia club athlétisme de Lucciana a participé à une course en portant aussi un tee-shirt «A Droga fora». En outre, un tractage est prévu dans divers établissements de l'île et il a déjà été réalisé au lycée de Balagne, afin de sensibiliser notre jeunesse. D'autre part, nous avons envoyé, il y a 4 mois, une demande officielle par courrier, au président de l'exécutif de l'Assemblée de Corse, pour qu'un débat sur la drogue soit organisé au sein de l'hémicycle. Nous attendons toujours la réponse. Nous allons les relancer».

Prévention accrue en milieu scolaire

«Quelles sont nos revendications ?», lance Denis Luciani. «Partant du constat que la consommation et la circulation de drogue sur notre île sont devenues des faits anodins, acceptés par la majorité des gens, et que notre jeunesse croupit sous les ravages sanitaires, criminels et sociaux des stupéfiants, nous avons décidé de combattre ce fléau. Nos moyens sont principalement humains, et nous voulons porter à la connaissance de la population corse le fait

qu'une partie de la société refuse de se soumettre à ce qui ne lui semble pas être une fatalité. Nous avons décidé de continuer et de raffermir notre mobilisation par la réception d'une délégation dans les plus brefs délais à l'Assemblée de Corse, où des élus sont prêts à relayer nos revendications. Nous avons cru naïvement qu'après leur refus de se rendre à notre débat, ils auraient eu à cœur de vouloir se rattraper. Il semblerait que la gravité de la situation ne saute pas aux yeux de nos représentants territoriaux et ce, malgré l'augmentation des ravages de la drogue, et en dépit de saisies de stupéfiants malheureusement trop peu fréquentes. Si ce silence perdure, nous l'interpréterons comme du mépris à l'égard de notre action et nous laisserons l'opinion publique corse seule juge de ce manque flagrant de considération. Nous avons soumis aux différents groupes politiques les premières propositions émanant d'une réflexion commune au sein de notre collectif, à savoir : la condamnation publique de la circulation, consommation et vente de drogue sur notre terre à travers une prise de position publique des élus; l'adoption, dans l'ensemble des établissements scolaires de l'île, d'une motion visant à intégrer dans leurs cartes de formation, des cours et conférences dispensés par des professionnels du milieu médical et préventif, ceci de façon récurrente; la création d'offices d'accueil, de soins et de prise en charge des personnes toxicomanes dépendantes des drogues».

«Remarginaliser la drogue et la combattre»

«Concernant la motion, explique Stevan Mondoloni, celle-ci a été récemment adoptée par l'Università di Corsica lors du dernier Conseil d'administration et sera soutenue par le Recteur de l'Académie de Corse, lors de sa présentation aux autres établissements scolaires de l'île. Elle vise à sensibiliser notre jeunesse en intégrant à la carte de

formation des cours poussés et des conférences sur la compréhension des méfaits de la drogue à tous les niveaux : sanitaire, biologique, neurologique... Et ce, dès la prochaine rentrée scolaire 2011-2012. Nous avons également prévu un certain nombre d'actions pour les semaines et mois à venir, notamment : l'organisation d'une manifestation pour marginaliser la drogue, la réalisation de projets audiovisuels courts et choquants contre la drogue, l'élaboration d'une charte anti-drogue pour les établissements de nuit – en cours de réalisation sur Aiacciu, ainsi qu'en partenariat avec associations et clubs sportifs de l'île. Sachant que nous invitons, une nouvelle fois, les élus à débattre, sur l'impact sociétal général de la drogue en Corse mais surtout à prendre des engagements forts. Nous réitérons notre appel à destination de l'ensemble de la société civile, pour que l'élargissement du Collectif soit le plus représentatif de la société corse, et le plus fort possible, afin de remarginaliser la drogue et de la combattre. Nous avons vu trop de citoyens corses tomber dans ce cercle vicieux par mimétisme, par ennui ou par détresse. Non, la consommation de drogue n'est pas un moyen d'émancipation sociale. Non, la vente de stupéfiants n'est pas une voie d'enrichissement durable et honnête.

Nous avons vu trop d'enfants, de frères, d'amis tomber dans cette spirale infernale et ne pas en sortir.

La société corse doit anéantir ce fléau et, pour cela, la mobilisation doit être totale ! Organisations, élus, société civile... nous ne pouvons nous passer du soutien de personne. Nous ne sommes ni gendarmes, ni médecins, simplement des hommes et des femmes touchés par la situation catastrophique liée à la drogue sur notre terre. Pour une société corse plus saine, plus sereine et plus en accord avec nos valeurs et nos idéaux : A Droga basta, a Droga fora» ■

TRADITION / PAR JACQUES PAOLI

A Fiera di a Casinca a fêta San Pancraziu



L'associu Cavallu corsu a présentu le premières pouliches de la race

L'édition 2011 de la traditionnelle "Fiera di San Brancà" s'est imposée comme l'événement printanier de la Casinca, à travers un programme varié "trà canti è tradizioni".

Le comité de foire créé autour de Jean-Marc Giammari confirme à chaque édition sa volonté de renouer avec le caractère agricole, populaire et festif de cette foire qui se déroule à l'occasion de San Pancraziu. Et à chaque édition, le défi est relevé avec brio, à l'image du succès rencontré et comme



Le bois dans tous ses états

le souligne le président Giammari: "Nous mettons l'accent sur l'aspect ludique de la foire en même temps qu'elle sert de support promotionnel aux producteurs. Notre objectif est de trouver le juste équilibre entre le religieux, le culturel, l'artisanat et la fête foraine qui sont les principaux axes à développer. Le point d'orgue étant notre partenariat avec I Cavallieri di Corsica, qui nous permet de mettre l'accent sur le visuel ».

Les chevaux occupent, il est vrai, une part importante du site et du programme d'animations, entre concours de maniabilité, et autres démonstrations assurées par Cavallu Corsu. Cette année, la présentation de très jeunes pouliches de la race a fait partie des moments forts de la programmation. Une foire qui bénéficie aussi du partenariat efficace avec le lycée agricole de Borgu dont les élèves sont impliqués dans l'organisation d'un stand de produits locaux (vins, farine, fromage, miel, charcuterie, plans jardiniers, fleurs...) et dans des démonstrations de manipulation, contention et soins sur brebis.

Le reste est l'affaire des artisans, qui offrent du goût, de la tradition et de l'originalité à la promenade, sans oublier le cabaret San Brancà où le chant corse fait la part belle aux amateurs. Côté scène, l'Arcusgi, et Ochju à ochju ont donné le la culturel à Saint Pancraziu ■



De nombreux étudiants investis dans le cadre du Collectif "Micca droga ind'è noi", en ordre de marche

Les Premiers Ecoartisans de Haute-Corse font la différence

Le 17 mai, dans les locaux de la Chambre des Métiers de Haute-Corse, 15 entreprises insulaires représentant tous les corps d'état du bâtiment (plombiers, maçons, plaquistes, électriciens, menuisiers...) se sont vu remettre par la CAPEB de Haute-Corse leur label d'Ecoartisan. Une plus-value pour leur activité qui, tout en leur permettant de se distinguer, vient honorer leur implication en matière de respect de l'environnement via l'amélioration de la performance thermique des logements sur lesquels ils interviennent.



Ces premiers Ecoartisans de Haute-Corse qui font dans l'économie d'énergie mais pas de savoir-faire

Marque déposée par la CAPEB et gérée par Qualibat, organisme indépendant, le label Ecoartisan a pour objectif de capitaliser les savoir-faire existants tout en renforçant une nouvelle compétence. Ce que souligne Guy Germani, Président de la CAPEB de Corse et de la CAPEB de Haute-Corse, lui-même labellisé : «Avec ce label, nous allons clarifier et rendre visible, pour les clients, les compétences détenues par les entreprises artisanales dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâti.

Il ne s'agit pas d'inventer de nouveaux métiers mais de mobiliser les entreprises artisanales afin qu'elles soient exemplaires sur le marché de la rénovation thermique des logements». Le label Ecoartisan engage ainsi l'entreprise sur 3 critères-clés de qualité : l'évaluation globale (l'artisan devra être capable de proposer à son client une évaluation des performances thermiques globales de son logement) ; le conseil (l'artisan devra être en mesure de conseiller au client des techniques cohérentes, améliorant l'efficacité thermique de son logement : isolation, énergie, menuiseries extérieures, système de chauffage

et ECS, ventilation...); la réalisation des travaux accompagnée d'un contrôle qualité effectué à l'aune de la satisfaction du client. Dominique Fusella, Secrétaire Générale de la CAPEB de Haute-Corse, explique la démarche de labellisation : «Pour devenir Ecoartisan, il faut justifier du titre d'artisan et respecter un certain nombre d'étapes. Dans un premier temps, il s'agit de suivre une formation FEE Bât, formation aux économies d'énergie dans le bâtiment, composée de deux modules de 2 jours. Une session pouvant accueillir 8 à 10 stagiaires est organisée chaque trimestre par la CAPEB à Bastia. Ensuite, l'artisan doit s'inscrire à l'examen et réussir le QCM, soit répondre dans un temps imparti à 40 questions évaluant ses connaissances générales dans trois domaines : performances énergétiques globales des bâtiments, utilisation d'un logiciel d'évaluation thermique et développement durable. Une fois passée cette étape, il achète un logiciel professionnel d'évaluation thermique, reconnu et régulièrement mis à jour, et obtient le label Ecoartisan.

L'artisan peut alors signer la charte d'Ecoartisan. Il sera ensuite audité tous les 3 ans par Qualibat qui veille au respect des engagements de la

marque». En Corse, 25 entreprises sont à ce jour labellisées, la Haute-Corse ayant pris un peu d'avance sur le département sudiste. «D'autres dossiers sont en cours d'instruction, note Guy Germani. Notre souhait, avec Mr Pozzu di Borgo, Président de la CAPEB de Corse du Sud, est d'atteindre, d'ici 2012, la centaine d'entreprises labellisées, tous corps d'état confondus, afin de créer, pour notre région, un véritable réseau de professionnels qualifiés».

Et de réseau il est concrètement question via la création de l'APEN Corsica (Association des Professionnels des Energies nouvelles), qui, selon les mots de son Président, Gérard Pietrotti, lui aussi labellisé, a pour objet de rassembler l'ensemble de ces entreprises qualifiées, d'en dynamiser le réseau, de le faire évoluer et de créer ainsi une synergie entre toutes les entreprises de la région». Reste à convaincre cette part d'entreprises qui ont choisi de suivre la formation (elles sont 150 à ce jour) proposée par la CAPEB sans nécessairement aller au bout de la démarche. Preuve qu'un travail de sensibilisation demeure à faire. La CAPEB entend bien y travailler ■

Un label à quel prix ?

Si l'intérêt du label d'Ecoartisan se mesure à la plus-value occasionnée en termes d'activité et d'accès aux marchés, la question qui se pose est celle de son coût. A ce propos, Dominique Fusella précise : «La redevance annuelle à Qualibat est de 422,19 euros pour les entreprises de plus de 10 salariés et de 283,45 euros pour les entreprises de moins de 10 salariés. Le prix du logiciel, négocié au niveau national, est de 358 euros TTC. Mais il faut savoir que l'ADEC s'est engagé à prendre en charge les logiciels des 50 premières entreprises labellisées. Quant à la formation, elle est prise en charge à 100%».

Dans l'assistance

Outre celle de Guy Germani, Dominique Fusella et Gérard Pietrotti, on notait, à cette remise des premiers labels Ecoartisan, la présence de Jean Zuccarelli, Président de l'ADEC, Antoine Piacentini et Louise Nicolaï, respectivement Président et Vice-Présidente de la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse, Louis Constant, Président de l'Union Professionnelle Artisanale de Haute Corse, Mr Milano, Directeur Délégué à l'énergie, Mr Jeanneret, Directeur de l'ADEME, Mr Simonetti, Directeur du CAUE 2B, Mr Mondolini, d'EDF, et Julie Torren, du Centre de ressources de la CCI.

Les heureux élus

SOLAR TECHNOLOGY (Gérard Pietrotti), SANICALOR (Guy Germani), DOMOCAP (Gérard Zurlotti), COMITEC (Jean-Marc Salaris), SOAVI CONSTRUCTION (Jean-Laurent Soavi), Alfonsi Etienne Plomberie, BASTIALUTECHNIE (André Crastucci), 3P MENUISERIES (Vincent Napoli), EUROPLAC (Humberto Pereira de Amorim), SANI THERM SERVICES BATIMENT BASTIA (Armand Leca), INTER'POSE (Julien Ambroise), ROSSI FRERES PEINTURE (Hervé ROSSI), ELP (Jean ORSINI), MAISONS BOIS ET CHARPENTES (Franck Fontana), SARL PIETRI CAMILLE (Jean-Luc Pietri).

Les Annonces Légales

Journal du 20 mai au 26 mai 2011 - N°6365



75

Notaires
Maître Antoine GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une Société Civile
Professionnelle dénommée
**"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI"**,
titulaire d'un Office Notarial ayant son siège
à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Antoine
GRIMALDI, notaire à BASTIA, le
17/05/2011, il a été constitué la Société
Civile Immobilière suivante :
Dénomination : SCI LANDOLFINI
Siège : SORBU OCAGNANO (20213),
lieudit Stopielle
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la propriété, l'admini-
stration et l'exploitation par bail, loca-
tion ou autrement, la gestion, la mise en
valeur de tous biens immobiliers.
Et plus généralement la propriété et la
gestion de tous immeubles ou droits
immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement
l'aliénation de ceux de ces immeubles
devenus inutiles à la société au moyen
de vente, échange ou apport en société.
Pour la réalisation de cet objet ou pour
faciliter celui-ci, la société peut recourir
en tous lieux à tous actes ou opéra-
tions, notamment acquisition, construc-
tion, constitution d'hypothèques ou
toutes autres sûretés réelles sur les
biens sociaux dès lors que ces actes et
opérations ne portent pas atteinte à la
nature civile de cet objet.

Et plus généralement toutes opérations
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à cet objet, pourvu
qu'elles ne portent pas atteinte au
caractère civil de la société.

Capital social : CENT CINQUANTE
NEUF MILLE EUROS (159.000,00
euros)

Apports en nature : M. et Mme Pierre
Paul LANDOLFINI apportent des ter-
rains sis à Penta-di-Casinca (Hte-
Corse), cadastrés section A n°425, BND
pour 59a 85ca et 59a 65ca à prendre
sur 1ha 19a 70ca, et A n° 1776 pour
20ca, d'une valeur de 158.850,00 euros.
Gérant : M. Pierre Paul LANDOLFINI,
SORBU OCAGNANO (20213), lieudit
Stopielle.

Immatriculation au RCS de BASTIA

Pour avis et mention,
Me Antoine GRIMALDI, Notaire.

65 ----- AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à Porto Vecchio du 29/04/2011,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabi-
lité Limitée

Dénomination : L'NSTITUT MG
Siège social : Immeuble BERP, Route
de Bonifacio 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Soins de beauté
Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et
des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Mademoiselle Elodie RAU-
BER, demeurant Immeuble BERP,
Route de Bonifacio 20137 PORTO
VECCHIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
d'Ajaccio.

Pour avis La Gérance

66 ----- AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à Sarroja Carcopino du
19/04/2011, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabi-
lité Limitée

Dénomination sociale : RESTAU-
RANT U CULOMBU

Siège social : Gare de Mezzana -
20167 Sarroja-Carcopino

Objet social : Restauration traditionnelle

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et
des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Joseph CARAI,
demeurant Chez Mme Giovana BER-
RIA, La Colombina, Route des Vignes
20167 SARROLA CARCOPINO, assure
la gérance.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
d'Ajaccio

Pour avis La Gérance

24 ----- AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL "O' MINIMEL "

Siège : Lieu-dit Saint Pancrace, 20600
Furiani

Objet : Exploitation d'un fonds de com-
merce de grande restauration, débit de
boissons 1ère catégorie, restauration
rapide, salon de thé, confiserie, glaces,
boulangerie, pâtisseries

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Mademoiselle Mélanie RON-
CAGLIA demeurant Résidence La Pal-
meraie, Bât. A à Furiani (20600)

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

46 ----- AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 16/05/2011,
une société a été constituée présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : OSTRICONI.JMC

Siège Social : Domaine de l'Ostriconi -
RN - 20226 Palasca

Capital : 2000 euros par apport en numé-
raire

Objet : Restauration, location de
chambres d'hôtes, organisation de soi-
rées à thèmes, banquets, buffets, maria-
ge, baptêmes, vente de produits régio-
naux, activités connexes, et
généralement, toutes opérations indus-
trielles, commerciales ou financières,
mobilières ou immobilières, pouvant se
rattacher directement ou indirectement à
l'objet social ou susceptibles d'en faciliter
l'extension ou le développement

Gérance : Madame MANGES Carole,
Liliane, Josette, route de LAMA, PIE-
TRALBA (2B)

Durée : 99 ans à dater de son immatricu-
lation

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis et mention - Le gérant

37 ----- SCI CESAROCH

Société Civile Immobilière
Au capital de 30 euros
Siège social : c/o Mr. BLANC Frédéric
Scolliscio - 20125 Soccia
RCS : en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SCI CESAROCH
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 30 euros

Siège : c/o Mr. BLANC Frédéric - Sco-
liscio, 20125 Soccia

Objet : Acquisition, gestion, location,
administration de biens mobiliers et
immobiliers.

Les associés n'ont effectué que des
apports en numéraire dont le montant
s'élève à la somme de 30 euros.

Durée : 99 ans.

Mlle GRIMALDI Cécile est désignée en
qualité de **gérante** pour une durée indé-
terminée.

RCS Ajaccio

33 ----- AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Biguglia du
30/04/2011, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination : SCI LUCIA

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 euros

Siège : Villa Campo Quadratto, 20620
Biguglia

Objet : Acquisition d'un immeuble lieud-
dit Quadratto, et exploitation par bail,
location dudit immeuble

Durée : 99 ans

Gérant : Mme Marie Louise Tristani,
demeurant Villa Campo Quadratto,
20620 Biguglia

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

64 ----- AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings pri-
vés en date à Aleria du 20/04/2011,
Il a été institué une Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.)

sous la forme d'une société civile régie
par les articles 1832 et suivants du
Code civil, à l'exclusion de l'article
1844-5, puis par les articles L.324-1 à
L.324-11 du Code rural (11 à 16 de la loi
n° 85-697 du 11 juillet 1985), présentant
les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PIANICCIONE

Siège : Lieu dit Purizzzone - 20270 ALE-
RIA

Durée : 99 ans à compter de sa date
d'immatriculation au Registre du com-
merce et des sociétés tenu par le Greffe
du Tribunal de Commerce de Bastia

Objet : L'exercice d'activités correspon-
dant à la maîtrise et à l'exploitation d'un
cycle biologique de caractère végétal ou
animal et constituant une ou plusieurs
étapes nécessaires au déroulement de
ce cycle et principalement cultures frui-
tières.

Capital : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Ange, Oscar
MAESTRINI, Agriculteur, demeurant à
Hameau de Purizzzone 20270 ANTISANTI,
en sa qualité d'associé unique exerce
seul la gérance

Pour avis,

43 ----- SCI LA COLOMBE

Société Civile Immobilière
Au Capital de 50.000 euros
Siège Social : ZI de Purettone
Lot 23 - 20290 Borgo

Aux termes d'un acte sous seing privé en
date du 12 mai 2011, à Borgo 20290,
dûment enregistré à la Recette des
Impôts de Bastia, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination : SCI LA COLOMBE

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 50.000 euros constitué unique-
ment d'apports en numéraire.

Siège : ZI de Purettone lot 23 - 20290
Borgo

Objet : L'acquisition de tous immeubles
de toute nature, la propriété, l'adminis-
tration, la gestion par bail ou autrement,
l'attribution gratuite en jouissance aux asso-
ciés des locaux occupés par eux-mêmes,
la disposition des biens dont elle sera
propriétaire par voie d'acquisition, échan-
ge, apports ou autrement, tous place-
ments de capitaux sous toutes formes, y
compris la souscription ou l'acquisition de
toutes actions, obligations, parts sociales,
et plus généralement toutes opérations
financières, mobilières ou immobilières se
rattachant à l'objet sus indiqué

Durée : 75 ans

Gérance : Monsieur PEREIRA DE SA
PEDRO demeurant Résidence Closerie
des Chênes Bât. C, Ldt Marinacce 20600
Bastia

Cessions de parts : Les parts sociales
ne peuvent cédées qu'avec l'agrément de
tous les associés.

Immatriculation de la société : Au
registre du Commerce et des Sociétés de
Bastia.

La gérance,

38 ----- C.M.A. HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 23, rue Général Carbuccia
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à Bastia du 12 mai 2011, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabi-
lité Limitée

Dénomination sociale : C.M.A. HOL-
DING

Siège social : 23, rue Général Carbuccia
20200 Bastia

Objet social : La société a pour objet,
en France et dans tous pays :
La prise de participations sous quelque
forme que ce soit dans toutes sociétés
et la gestion de ces participations.

L'accomplissement de prestations de
services au profit de sociétés et d'une
manière générale, toutes opérations
industrielles, commerciales

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
société au Registre du Commerce et
des Sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Jean-Marc NEGRONI,
demeurant : 23 rue Général Carbuccia -
20200 Bastia

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de Bastia.

Pour avis,



48

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DC/2011.021)

(MONTANT INFÉRIEUR A 387.000 EUROS HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publique/ Activités Portuaires

Objet du marché : La réalisation d'une étude du milieu marin du bassin du Port de Commerce de l'Île-Rousse

Lieux de livraison :

Port de Commerce de l'Île-Rousse

Type de marché : Marché de service

Caractéristiques principales du marché :

L'étude consiste dans la réalisation de trois phases : un inventaire naturaliste (faune-flore), la rédaction du volet milieu naturel de l'étude d'impact et l'évaluation simplifiée de l'incidence natura 2000 sur le site.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché : Marché négocié-Opérateur de Réseaux-défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144, 145 et 146, 150.III, 1° du Code des Marchés Publics

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouvert sur la section comptable 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Le dossier sera adressé au candidat qui en aura fait la demande, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales études équivalentes à l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 7 juin 2011 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que la liste des références en matière de services

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

- Valeur technique : 40%
- Prix : 40%
- Délai de réalisation : 20%

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2011.021

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 66 et 04 95 54 44 38
Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Port de Commerce de BASTIA
Tél : 04 95 55 25 19
Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administrative (C.J.A) et pouvant être exercé avant la signature du contrat, Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article L561-7 du C.J.A,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 mai 2011



76

Cabinet de Maître

Jean Pierre SEFFAR

Avocat - 22 - Rue César Campinchi
Résidence Paoli - 20200 - Bastia

Suivant acte sous seing privé en date du 16.05.2011 enregistré à BASTIA le 17.05.2011, Bordereau n° 2011/550 Case n° 6, il a été constitué une **Société Civile Immobilière** dénommée SCI « **U CASTA-GNU** », ayant son **siège social** à Bastia Bâtiment 16, constituée pour une **durée** de 50 Années et ayant pour **objet** l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par voie de location ou autrement, de tout terrain, immeuble ou fraction d'immeuble dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport en nature d'échange ou toute autre opération, et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Le **capital social** s'élève à Cinq Mille Euros (5.000 euros) divisé en 100 parts de 50 euros chacune entièrement souscrites et libérées en numéraire.

A été nommé en qualité de gérant : Mademoiselle MENDES LIMA Florinda, demeurant à Bastia Immeuble le Guadellu Bât 16 ;

Immatriculation au RCS de Bastia.

53

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE SORBO OCAGNANO

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Sorbo Ocagnano
20213 SORBO OCAGNANO
Tél. 04.95.36.40.48 - Fax 04.95.36.41.63
E-mail : mairie.sorbo@mic.fr - Site web : www.sorbo.ocagnano.fr

2. Objet du marché :

- Travaux de revêtement en bi couche des chemins de la plaine à la mer.

3. Procédure de passation du marché :

procédure adaptée selon les articles 28 du Code des Marchés Publics.

4. Critère de choix :

l'offre retenue sera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction de :

Prix de la prestation : 60%

Délais : 40%

5. Lieu de retrait et de remise des dossiers :

Mairie annexe de Sorbo Ocagnano Route de Sorbo 20213 Querciolo.

6. Date limite de remise des offres :

31 mai 2011 à 17 h 00.

7. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication :

17 mai 2011

32

SARL SUD-NORD IMMOBILIER

Capital : 1200,00 euros
Siège : Ajaccio (20000), 3, rue Sébastiani
RCS Ajaccio : B 504 679 556

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 janvier 2011, les associés ont décidé bien que les capitaux propres de la société soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, mais de maintenir son activité.

40

SARL IMMO PADI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Résidence Azur Travo
20240 Ventiseri
RCS Bastia 523 831 121

Suivant PV d'AGE du 10 mai 2011, il a été décidé de transférer le siège social avec effet rétroactif au 10 juin 2010 de :

- Résidence Azur Travo 20240 Ventiseri.

A : Lieu Dit Pielza - 20240 SOLARO

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

60

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 09/05/2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ENERGIE CORSE ELECTRIQUE

Siège social : Résidence le Brasilia, route d'Alata, Ajaccio (Corse)

Objet : Installation, maintenance, dépannage, réparations, achats et ventes de tout matériel électronique et électrique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5000 euros

Gérance : Monsieur Joaquim, Antonin, Jordi COSTA, demeurant Résidence Le Brasilia, Route d'Alata, AJACCIO (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention,
La gérance.

22

PIANELLI FRERES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : 12, Quartier Bartaccia
Route de la Corniche - 20110 Propriano
RCS Ajaccio 495 004 251

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/01/2011 fait à Propriano, enregistré à la Recette des Impôts de SARTENE le 11/05/2011, bordereau n°2011/161, case n°1, Madame Marie Antoinette PIANELLI, demeurant lieudit Bartaccia, 20110 PROPRIANO a donné en location-gérance à la société PIANELLI FRERES, un fonds de commerce d'hôtel - restaurant sous l'enseigne «MOTEL BARTACCIA», exploité lieudit Bartaccia, 20110 PROPRIANO pour lequel elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 321 786 469 00015, pour une durée d'une année à compter du 01/01/2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la société PIANELLI FRERES exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

49

SCI I CERVI

Lieudit Penta Niella
20131 Pianotolli Caldarello
RCS Ajaccio : D 337 911 911

Suivant décision collective des associés du 02/10/2007, Monsieur SUSINI Jean Gaston a démissionné de ses fonctions de cogérant de la société, sans être remplacé à compter du 02/10/2007.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de l'ancien Gérant n'est pas remplacé dans les statuts, Monsieur PICCIOCCHI René Michel, demeurant Lieu-dit Penta Niella, 20131 PIANOTOLLI CALDARELLO, conservera son mandat de gérant statutaire pour une durée illimitée.

Monsieur PICCIOCCHI René Michel Marie continuera à exercer ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

RCS : Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

20

LEANDRI HOLDING

Société civile

Au capital de 3.916.880 euros

Siège social : Zone Industrielle de Tralavettu
20110 Propriano - RCS Ajaccio 517 484 820

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 30 avril 2011, il résulte que :

- La Société a été transformée en Société à Responsabilité Limitée à compter du 1er mai 2011, sans la création d'un être moral nouveau et a adoptée de nouveaux statuts.

• la dénomination de la société, son siège, sa durée et la date de son exercice social demeurent inchangés.

• le capital de la société reste fixé à la somme 3.916.880 euros.

L'objet social devient : Tous les travaux de bâtiment et de travaux publics comprenant les travaux de terrassements, de gros oeuvre, et tous les travaux de corps d'état secondaire, sans aucune limitation.

Gérant : Monsieur Roch LEANDRI, demeurant à Propriano, (20110), 1, rue du Général de Gaulle

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

21

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

A la suite d'une consultation écrite en date du 29 avril 2001 les associés de la SOCIETE HOTELIERE DE LA MARINE 20169 BONIFACIO, SARL au capital de 38.112,26 euros, inscrite au R.C.S. AJACCIO sous le numéro B 349 307 751, ont décidé de transférer le siège social de la société de Figari 20114 à **Bonifacio 20169, Quai Jérôme Comporetti** et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Pour avis et mention, le gérant.

27

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 9 mai 2011 enregistré au SIE d'Ajaccio le 12 mai 2011, bordereau n°2011/336, case n°15, la société QUEEN BABY, SARL au capital de 209.505 euros dont le siège social est situé Résidence 1er Consul Bat E, Quartier Candia - 20000 Ajaccio immatriculée sous le n° 452 209 927 RCS AJACCIO a cédé à la société M. ELEGANCE, SARL au capital de 1000 euros dont le siège social est situé Lieudit Canale, Plaine de Cuttoli - Cuttoli Cortichiatto - 20167 MEZZAVIA, immatriculée sous le n° 529 055 642 RCS AJACCIO, son fonds de vente de vêtements, chaussures et accessoires, sis et exploité 38-40 Rue Fesch - 20000 AJACCIO immatriculé sous le n°452 209 927 RCS AJACCIO moyennant le prix de 200.000 euros, avec entrée en jouissance au 9 mai 2011. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, à l'adresse du fonds vendu.

Pour avis,

36

Société Civile Immobilière EOS

Au capital de 152.45 euros

Siège social : Route de Piscia Rossa,
Casa a Sposata - 20167 Appietto
RCS Ajaccio 421 541 913

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 28 avril 2011, à Appietto, M. ZIND Jean-Yves, demeurant à 20167 Appietto, Rte de Piscia Rossa, a été nommé gérant de la société à compter du 01 mai 2011, en remplacement de Mme CHERADAME - ZIND Renée démissionnaire.

Pour avis.

28

MEGAWATT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Ville di Paraso

20226 Belgodère

RCS Bastia Siret : 41750090700015

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2011, il a été décidé de transférer le siège social de Ville di Paraso, 20226 Belgodère à « **Chiosella** », **20279 Ville di Paraso**. La nouvelle adresse prendra effet au 3 janvier 2011.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

34

MCC FINANCES

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège : Lieu-dit Canale - Plaine de Cuttoli
20167 Cuttoli - 528 127 178 RCS Ajaccio

Par assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2011, le capital social a été augmenté de 890.250 euros par voie d'apport en nature, pour être porté à 891.250 euros.

Pour avis, La gérance.

31

Par délibération de son assemblée générale extraordinaire en date du 29/04/11, la SARL FA, sise Place du Monument, à Algajola, immatriculé au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia sous le N° 442 659 348 a approuvé sa mise en sommeil et ce, dès le 29 avril 2011, dont acte.

55

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°17, parue dans « l'Informateur Corse Nouvelle », semaine du 13 mai au 19 mai 2011, n°6364, concernant l'avis de constitution de la SARL VASL.

Il y a lieu de lire : Forme : SARL

Dénomination : SARL VASL

Et non : Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée VASL, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

30

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - bât. A2
20200 Bastia

Tél : 0495320585 - Fax : 0495321335

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/05/2011 fait à BASTIA, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 12/05/2011, bordereau 2011/531, case n°12, Madame Simone NANNIPIERI demeurant Villa Les Chênes - Lieu dit Biccali - 20220 PIGNA,

et Monsieur Grégory DEL PINO, demeurant Villa Les Chênes - Lieu dit Biccali - 20220 PIGNA,

Ont donné en location-gérance à : La Société d'Exploitation du Roi de Rome, S.A.R.L au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est Chez Madame Simone DELPINO - 3, Place Pascal PAOLI 20220 - L'île Rousse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n°532 153 939,

Un fonds de commerce de GLACIER, SALON DE THE, DEBIT DE BOISSONS LICENCE IV CAT., SANDWICHERIE, sis et exploité, 3, Place PAOLI - 20220 - L'ILE ROUSSE, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 411 861 495 RCS BASTIA. Pour une durée de six mois à compter du 11 mai 2011.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, La Société SARL Société d'Exploitation du Roi de Rome exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le Locataire-Gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du Locataire-Gérant.

Pour avis,

39

SARL V.D.M

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 54.000 euros

RCS Ajaccio : B 503 350 837

Siège social : Ldt Sarrume

20167 Valle di Mezzana

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 9 mai 2011 et qui s'est tenue au siège social, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour et sa liquidation sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à « lieu-dit Sarrume, 20167 VALLE DI MEZZANA », siège de la liquidation.

L'assemblée générale a également nommée comme liquidateur, Mme MERELO Odile épouse PITOIS demeurant 14, Allée du Mimosas, Résidence du Golfe, 20166 PORTICCIO, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 083 710 RCS PARIS





AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse, 22, cours Grandval - B.P. 215,
Collectivité Territoriale de Corse,
à l'attention de direction générale adjointe aux infrastructures,
Routes et Transports Direction des routes, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports
Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Haute-Corse,
22, cours Grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.
Tél : 0495348602 - Fax : 0495312958.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports,
Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Haute-Corse,
22, cours Grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.
Tél. 0495348602 - Fax 0495312958.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale Adjointe aux Infrastructures Routes et Transports
Direction des Routes, Service de l'Exploitation des Routes de Haute-Corse,
22, cours Grandval - B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. 0495348602. Fax 0495312958.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

nettoyage, balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - toutes RN - tunnels et mini tunnels.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°01.

Lieu principal de prestation : RN de Corse. Code NUTS FR.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en année(s) : 4.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

nettoyage, balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - toutes RN - tunnels et mini tunnels.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45233139.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITE OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Première période : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n°1 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n°2 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n°3 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;

II.2.2) Options : Oui.

Description de ces options : le marché est un marché à bons de commande passé pour une période allant de la date de notification à date anniversaire. Il est reconductible 3 fois par période de 1 An, par reconduction expresse, pour une durée maximale de 4 Ans.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXECUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°1

INTITULÉ : Nettoyage, balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - RN de Haute-Corse - tunnels et mini tunnels.

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Nettoyage, balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - RN de Haute-Corse - tunnels et mini tunnels.

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45233139.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHEVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Première période : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n° 1 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n° 2 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n° 3 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;

LOT n°2

INTITULÉ : nettoyage, balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - RN de Corse du Sud - tunnels et mini tunnels.

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Nettoyage, balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - RN de Corse du Sud - tunnels et mini tunnels.

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 45233139.

PUBLICS) : 45233139.

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHEVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Première période : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n°1 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n°2 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;
Reconduction n°3 : 40.000,00 euros t.t.c minimum - 200.000,00 euros t.t.c maximum ;

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% dans les conditions prévues aux articles 101,102 et 103 du CMP.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du CMP.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les crédits inscrits au Budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le paiement se fera par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Les modalités d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les délais de mandatement des acomptes sont fixés à 30 jours.

Les prix sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-2 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP.

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du CMP.

La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacité professionnelles, techniques et financières.

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/i_mprimés_dc/dc1.rtf.

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :

la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement :

(modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/i_mprimés_dc/dc2.rtf.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a Satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé Not2).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du CMP.

- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfèrent le marché.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du cmp.

- moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat.

- les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

- certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

III.2.4) Marchés réservés : Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous :

1. Prix. Pondération : 50 %.

2. Valeur technique. Pondération : 40 %.

3. Délai d'exécution. Pondération : 10 %.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non. .../...

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 11/07/2011 à 11h00
IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.
IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).
IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.
VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.
VI.3) AUTRES INFORMATIONS:

Date prévisionnelle de début des prestations : 01/01/2012.
Appel d'offres ouvert européen passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du CMP. Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum. Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.corse.fr>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

"Affaire n°10s0281 - direction des routes - NETTOYAGE - balayage de la chaussée et curage du réseau pluvial des routes nationales - toutes rn - tunnels et mini tunnels - lot N° - ne pas ouvrir".

L'Enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des Marchés Publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante : Collectivité Territoriale de Corse - service courrier - 22 Cours Grandval - Ajaccio Ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous:

Collectivité Territoriale De Corse
Service Courrier
22 Cours Grandval B.P.215
20187Ajaccio Cedex

Par pli recommandé avec avis de réception postal.

Le pouvoir accepte le dépôt des plis par voie électronique à l'adresse suivante : www.corse.fr.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 27 avril 2011.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, villa montepiano, F-20497 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd Paul Peytral, F- 13282 Marseille Cedex 20.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, direction des Affaires Juridiques, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 27 avril 2011.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun Eléments de facturation :

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse Service de l'Exploitation des Routes de Haute-Corse - 8, Boulevard Benoîte Danesi, F-20411 Bastia Cedex 9.

Classification des produits :

* Assainissement, voirie et gestion des déchets

06

COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO (2B)

PROCES-VERBAL PROVISoire D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

RUINE CADASTREE N° 287 SECTION E

Le douze mai deux mille onze, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2011 et au rapport établi par Monsieur Bernard LAUNOY, expert près la Cour d'Appel de Bastia,

Avons constaté que l'immeuble appartenant aux successions FRATICELLI Charles Dominique, TOMASINI Jean, MERISI Barthélémy et à M. Antoine MERLI au lieu-dit Poggio, dans le périmètre de la commune, et figurant à la matrice cadastrale sous le n° 287, section E, est dans un état de ruine et d'abandon manifeste.

Il a été procédé à la recherche des propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés.

La bâtisse se situe en agglomération, en bordure de chemin communal où nombre de personnes circulent régulièrement.

La toiture et les planchers sont partiellement effondrés à l'intérieur des murs périphériques, les façades sur domaine public présentent de nombreuses lézardes. Il existe un risque important de chute de matériaux et un effondrement total sur le domaine public est possible.

Il résulte de ce rapport que des TRAVAUX URGENTS de consolidation de cet immeuble s'imposent compte tenu de l'état avancé de dégradation constaté.

Il y a donc lieu afin de faire cesser tout danger, de prescrire ces travaux compte tenu de la fréquentation régulière à l'intérieur du village et notamment des riverains.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 12 mai 2011 et avons signé.

Le Maire,
Mireille BONCOMPAGNI.

52

C.A.N.I.C.O.

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale
Casamoza - BP 1 - 20290 Lucciana
Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019
Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36 - si.canico@wanadoo.fr

Casamoza, le 17 mai 2011

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra dans les locaux de la Coopérative à CASAMOZZA le :

Mercredi 1er juin 2011 à 18 h 00

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Examen des comptes de l'Exercice 2010
- Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial
- Affectation des résultats
- Constatation de la variation du Capital Social
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du tiers des Administrateurs :

CASAROMANI François - CIOSI Antoine Charles
CUNI Jean Baptiste - MATTEI Charles Antoine
N.B. : Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA

Les comptes de l'Exercice 2010 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président, F. FRANCESCHI.

69

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : M. le président du Conseil Exécutif, collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex, tél. : 04-95-51-64-64,
télécopieur : 04-95-51-66-21, courriel : commande.publique@corse.fr,
adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché : Démontage de l'exposition « Les Confréries de Corse - Une société idéale en Méditerranée »

CPV - Objet principal : 92521100

Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix

Type de procédure : procédure adaptée.

Nom du titulaire / organisme : Menuiserie-Ebénisterie PIERI - Route du Cimetière - 20250 CORTE

Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 6400,00 euros HT

Date d'attribution du marché : 17 Mai 2011

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique 22 Cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/05/2011

02

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE
DE SANTA MARIA-DI-LOTA

2ème parution. Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2011118-0001, il sera procédé sur le territoire de la commune de Santa Maria-di-Lota, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt. Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné en tant que commissaire enquêteur Madame Carole SAVELLI, demeurant Domaine d'Acquaniella BP 9 à L'île-Rousse (20220). Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Santa Maria-di-Lota le :

mardi 17 mai 2011 de 14h00 à 17h00
lundi 23 mai 2011 de 10h00 à 12h00
vendredi 10 juin 2011 de 14h00 à 17h00
jeudi 16 juin 2011 de 14h00 à 17h00.

En cas d'indisponibilité du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Monsieur Jean-Paul SIMONI, demeurant 4, rue Carnot à Bastia (20200) comme commissaire suppléant. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Santa Maria-di-Lota du 17 mai au 16 juin 2011 inclus. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, ou adressées par écrit au commissaire enquêteur qui les joindra au registre d'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Santa Maria-di-Lota et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.



07

SCP Alain SPADONI - Olivier LE HAY et Charles SANTUCCINotaires Associés à Ajaccio
Le Régent, 3, Avenue Eugène Macchini**AUGMENTATION DE CAPITAL**

- Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier LE HAY notaire associé Officier Public recevant les actes sous le sceau de l'Etat membre de la S.C.P. dénommée « Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI notaires associés » le 1er Avril 2011 publié à la Conservation des hypothèques d'AJACCIO le 28/11/2011 Vol 2011P N°2908 portant « Apport-Augmentation de Capital et Modification Statutaires de la SCI REVINDA »

- Comme conséquence de l'apport et de l'augmentation de capital les associés de la SCI REVINDA dont le siège social est à AJACCIO, 6, Avenue de PARIS Diamant III au capital de 1000,00 euros immatriculée au R.C.S d'AJACCIO sous le n° 529 593 873 conviennent de modifier les articles 6 et 7 des statuts ainsi qu'il suit :

L'article 6 Apports des statuts qui était ainsi rédigé :

Monsieur Ludovic LECA, la somme de 500,00 euros
Monsieur Dominique LECA, la somme de 500,00 euros
Montant total des apports en numéraire de 1000,00 euros
Sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

Article 6 - Apports

Il a été apporté au capital de la Société - Lors de la constitution, une somme de mille euros (1000,00 euros)

- lors de l'augmentation de capital faisant l'objet des présentes le capital a été augmenté de Dix mille euros (10.000,00 euros) par voie d'apport en nature consenti par Monsieur Ludovic LECA et Monsieur Dominique LECA des biens immobiliers situés sur la commune de CARGESE (Corse du Sud) section F n°737 LOT N°3 Bt B un local commercial et six emplacements de parkings.

Soit un total des apports en numéraire et en nature de onze mille euros (11.000,00 euros)

L'article 7 capital social des statuts qui était rédigé :

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1000,00 euros divisés en parts sociales numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs :

- Monsieur Ludovic LECA, à concurrence de 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50, représentant un capital de 500,00 euros,

- Monsieur Dominique LECA, à concurrence de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100, représentant un capital de 500,00 euros.

Il sera dorénavant réparti comme suit : Le capital social est fixé à la somme de 11.000,00 euros divisés en parts sociales numérotées de 1 à 1.100 attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs.

- Monsieur Ludovic LECA, à concurrence de 550 parts sociales, numérotées de 1 à 50 et de 101 à 600, représentant un capital de 5.500,00 euros.

- Monsieur Dominique LECA, à concurrence de 550 parts sociales, numérotées de 51 à 100 et de 601 à 1.100, représentant un capital de 5.500,00 euros.

Pour Avis,
Me Olivier LE HAY,
Notaire Associé.

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE****Tel : 04 95 32 04 40****GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

11

Par jugement en date du 10/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Mordiconi Félix Marie
Lieu-dit Pineto
20290 Lucciana

Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles

Non inscrit au RCS de Bastia

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Paul Poggioni

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

12

Par jugement en date du 10/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

M. Petriagnani Mathieu Yves
«Ambiance Deco», Bât. B
19, Logis de Montesorio
20600 Bastia

Activité : Peinture - décoration...

RM : N°439 793 746 (18.07.2B) - Radié

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

13

Par jugement en date du 10/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Brasserie E Dolce (SARL)
Résidence Esplanade
Lieu-dit Paratoggio
20200 Bastia

Activité : Boulangerie, pâtisserie, traiteur, petite restauration

RCS Bastia : B 520 372 111, 2010 B 73

Juge commissaire :

M. Roger Le Mao

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

54

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE L'ORIENTE**

Adresse : Mairie d'Aléria - 20270 ALERIA

Mode de passation du marché : Procédure adaptée.

Objet du marché : Etude et réalisation de dossiers techniques de création d'hélicoptères de secours et de service.

Lieu d'exécution : Communes composant la Communauté de Communes de l'ORIENTE

Date limite de réception des offres : Vendredi 27 mai 2011 à 12.00 heures

Renseignements : Mairie d'Aléria

Adresse à laquelle les offres devront être envoyées :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Oriente
Mairie d'ALERIA
20270 Aléria

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2011

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

14

Par jugement en date du 10/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

V.A.M (SARLU)
2, rue des Zéphirs
20200 Bastia

Activité : Commercialisation et livraison de cuisines italiennes

RCS Bastia : B 500 148 267, 2007 B 411

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

15

Par jugement en date du 10/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Onetti Viacara Audrey Joëlle
2, rue des Zéphirs
«Pro-Déco»
20200 Bastia

Activité : Décoration - peinture

RM : N°478 568 983 (404.04.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

16

Par jugement en date du 10/05/2011, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

SARL L'Aventure (SARL)
RN 200 - BP 92
20250 Corte

Activité : Exploitation d'une discothèque avec licence 4ème catégorie

RCS Bastia : B 443 398 581, 2002 B 194

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Paul Poggioni

Mandataire judiciaire :

Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Bosco d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés



45

Henri PINNA**Joseph MELGRANI****Paul CUTTOLI****Louis-Valéry VERGEOT**

Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi

20000 Ajaccio

Tél : 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire associé, le 21 avril 2011, enregistré à AJACCIO S.I.E. le 5 mai 2011, bordereau 2011/321, case n°1, contenant donation partage par Madame Angèle Marie SUSINI veuve TORRE, à ses enfants,

Il a été attribué à Monsieur Jérôme TORRE, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO (20167) Col Saint Pierre, Pedimorella

Un FONDS DE COMMERCE de AUBERGE, PREPARATION PLATS A EMPORTER, exploité à Lieudit PEDI-MORELLA, CUTTOLI-CORTICCHIATO (20167) MEZZAVIA, connu sous l'enseigne "Chez Pascal" ; pour lequel le DONATEUR est immatriculé au Répertoire des Métiers, au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO et identifié au SIREN sous le numéro RCS AJACCIO 334 250 792, identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 334 250 792 00010

Ensemble les éléments corporels et incorporels dudit fonds à l'exclusion des marchandises.

Ledit fonds évalué à VINGT MILLE EUROS (20.000,00 euros)

Jouissance : Le 21 avril 2011

Les oppositions, s'il ya lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à AJACCIO, n en l'étude de Maître Joseph MELGRANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion.

56

EHRET

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 33.480 euros
Siège social : LOT U MAGNIFICU DI BORGU
20290 Borgo (Corse)
477 723 738 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2011, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 20 avril 2011 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Gilbert EHRET, demeurant à 20290 Borgo (Corse), 3, Impasse des Chênes Lièges, Lotissement Santa Devota,

a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 3, Impasse des Chênes Lièges, Lot. Santa Devota, 20290 Borgo.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
Le liquidateur

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE****Fax : 04 95 32 02 38**

68
Notaires
S. C. P MAMELLI
Notaires
Saint-Florent (20217) - Tél : 04.95.37.06.00
"SOCIETE GINAL"
Société Civile
Au capital de 2286,74 euros
Siège social : Chez Monsieur Henri GINANNI
35, Rue César Campinchi - 20200 Bastia
N° 388 162 158 RCS Bastia

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier Public recevant les actes sous le sceau de l'Etat, Notaire à Saint-Florent le 10 mai 2011, en cours de publication à la conservation des hypothèques de Bastia,
1) Il a été procédé à une augmentation de capital d'une somme de 36.713,26 euros pour le porter de 2.286,74 euros à 39.000,00 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte "Autres Réserves".
Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des parts sociales de 15,2449 euros à 260,00 euros chacune.
2) Les associés ont fait apport à la société des 26/48^{ème} indivis en Nue Propriété leur appartenant sur les parcelles cadastrées Commune de BASTIA, Haute Corse, Section AB Numéro 169 & 170 évalués à 93.600,00 euros.
En suite de l'apport des droits immobiliers il a été créé 360 nouvelles parts sociales de 260,00 euros attribuées aux apporteurs tous déjà associés.
A la suite de ces opérations le capital social s'élève à 132.600,00 euros composé de 510 parts sociales de 260,00 euros chacune.
En suite de quoi les articles 6 (apports) et 7 (capital social) des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI, Notaire.

CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte du 1er mai 2011, à Ste Lucie de Porto Vecchio, commune de Zonza, Mme AGOSTINI Camille inscrite au RCS d'AJACCIO sous le numéro 383625712 a consenti une location-gérance d'un fonds de commerce d'alimentation sis à Villata Ste Lucie de Porto Vecchio, commune de Zonza à Mme PIRAS Simona demeurant à Ste Lucie de Porto Vecchio, commune de Zonza pour une durée de 5 mois et demi qui commence à courir le 1er Mai 2011, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 30/04/2011
La Société COCO PALM SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à Marina di Santa Giulia - 20137 PORTO-VECCHIO 499 304 442 RCS AJACCIO
A donné en location-gérance à :
La Société d'exploitation Marina di Santa Giulia, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est au lieudit Santa Giulia - 20137 PORTO VECCHIO, 528 352 578 RCS AJACCIO
La branche d'activité de bar-piscine, location de transats, d'un fonds de commerce de Bar-piscine-restaurant, location de transats, sis à Marina di Santa Giulia - 20137 PORTO VECCHIO.
Ledit contrat a été consenti pour une durée de 6 mois à compter du 01/05/2011, jusqu'au 31 octobre 2011.

Pour insertion.

CORSE DU SUD 05
CONSEIL GENERAL
AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAPA 2011-053

L'avis implique un marché public

Objet : Canton de Sartène Programme CTC 2011/2015 RD 50 - Travaux d'aménagements et de revêtement

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

50 % : Prix des prestations

Remise des offres : 15/06/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/05/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

CORSE DU SUD 04
CONSEIL GENERAL
AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30
Référence acheteur : MAPA 2011-056

L'avis implique un marché public

Objet : Canton de Porto-Vecchio RD168 Conca travaux d'aménagements et d'hydrauliques

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

50 % : Prix des prestations

Remise des offres : 07/06/11 à 15h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/05/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.marches-publics.info>

70
MAIRIE DE TASSO - 20134 TASSO
AVIS D'APPEL
À LA CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur :
Mairie de TASSO - 20134 TASSO
Tél : 04 95 24 52 20 - Fax : 04 95 25 37 60

Email : communedetasso@orange.fr et mairie.tasso@orange.fr

Personne responsable du marché : M. le Maire de la commune de Tasso

Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Objet du marché : Réhabilitation de la place de l'ormeau : Réfection d'un mur de soutènement et d'un escalier, réfection du four communal

Lieu d'exécution : Commune de Tasso

Adresse de mise à disposition du dossier et de dépôts des offres :

Mairie de Tasso - 20134 Tasso

Tél. 04 95 24 52 20 - Fax. 04 95 25 37 60

Email : communedetasso@orange.fr et mairie.tasso@orange.fr

Contact : Mme Marilyn BONELLI : Téléphone mobile 06 30 46 35 83

Critères d'attribution :

1. Valeur technique des prestations et références des entreprises : 30 %

2. Prix : 50 %

3. Délai d'exécution : 20 %

Date et heure limites de réception des offres : le vendredi 10 juin

Date d'envoi à la publicité : le 17 mai 2011

Le Maire, Jean TOMI

19
JARDIN CONCEPT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Chez Mme TOMASI Diane Gina
Lieu dit Canella - RN 196
20131 Pinaotolli Caldarello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PIANOTTOLI CALDARELLO du 10 mai 2011, enregistré à la recette des Impôts de PORTO VECCHIO, Bordereau 2011/169, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **JARDIN CONCEPT**

Siège social : Chez Mme TOMASI Diane Gina - Lieu dit CANELLA - RN 196 - 20131 PIANOTOLLI CALDARELLO

Objet social : Création de parcs et jardins, entretien et aménagement d'espaces verts, débroussaillage, élagage, abattage et taille d'arbres ainsi que travaux de terrassement.

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5000 euros

Gérance : Monsieur Jean Pierre SANNA, demeurant CALDARELLO - 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

41
SARL Bon'Anno

Au capital de 30000 euros
Siège sociale : Résidence Massoni
Immeuble Les Glycines
20600 Bastia - RCS : Bastia 498 9043 802

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

Suivant AG du 2 mai 2011, les associés de la société ont décidé le changement d'adresse du siège social :

Ancienne Adresse : Résidence Massoni, Immeuble Les Glycines, 20600 Bastia
Nouvelle Adresse : Camping Les Eucalyptus, RN 198, Lieu dit Fontanaccia, 20240 Solaro

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquences.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

78
**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Dépôt de l'Etat de Collocation

LJ - 4151640

Mme Manfredi Madeleine (R)

«Les Deux Magots»

Plage de Ghisonaccia - 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia/RM : n°A 321 946 600 81 A 196

Dépôt de l'Etat de Collocation

Ordre Ghisonaccia Section C 460 Lot 1
et Section C 2091 Lot 2

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 10 mai 2011, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.
Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.



03

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'Hôtel de Région

Lieu d'exécution : Ajaccio.

Caractéristiques principales : Maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'Hôtel de Région Le marché porte sur une mission de maîtrise d'œuvre (mission de base + OPC) pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Région à Ajaccio

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 12 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC.

Forme du prix : révisable

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques

attributaire du marché : Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

==== Candidature =====

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Moyens en personnels, matériels dont dispose le candidat

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique appréciée sur la base de la note méthodologique (60 %)

Prix (40 %)

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de remise des offres : 30 mai 2011 à 16h00

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0063

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 mai 2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse - Service courrier

Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier

22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX.. Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Bâtiments

Service Commande publique 22 cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1. Tél: 0495516140

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Bâtiments

Service Bâtiments Publics 22 cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél: 0495106640. Fax: 0495106646. Courriel: sbp@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse Direction des Bâtiments

Service Bâtiments Publics 4 Avenue Impératrice Eugénie

F-20000 AJACCIO. Tél: 0495106640. Fax: 0495106646.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - F20407 Bastia Cedex1,

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges Bd Paul Peytral F-13282 Marseille,

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse des Affaires Juridiques

22 cours Grandval BP215 F-20187 Ajaccio Cedex 1,

Consultez-nous !

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous les départements de France....

01

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion,

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011097-0016 en date du 7 avril 2011, il sera procédé, sur la commune de BEL-GODÈRE, au Lieu-dit «Lozari» à une enquête publique conjointe relative à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime au SIVOM de Belgodère, pour l'implantation de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration de Lozari Belgodère.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Belgodère du mardi 17 mai 2011 au lundi 20 juin 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Belgodère, 20226 Belgodère, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Belgodère ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Zyad ALAMY, hydrogéologue consultant, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Belgodère sise à l'adresse précitée les :

* Mardi 17 mai 2011 de 8h30 à 12h00

* Vendredi 10 juin 2011 de 8h30 à 12h00

* Lundi 20 juin 2011 de 13h30 à 17h00

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Belgodère ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation

P/le Directeur départemental des Territoires et de la Mer,
le 12/04/2011,

le délégué à la Mer et au Littoral,

Dominique DUBOIS.

18

COMMUNE DE GALERIA

Nom et adresse du Maître d'ouvrage :

Commune de Galeria

Correspondant : Monsieur le Maire, Mairie de Galeria - 20245 GALERIA

Téléphone : 0495620009 - Télécopie : 0495620302

Courriel : galeria.mairie@wanadoo.fr

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre de travaux pour la fiabilisation de l'alimentation en eau potable.

Lieu d'exécution : Territoire communal.

Caractéristiques principales de la mission : prestations normalisées PRO-ACT-VISA-DET-AOR.

Les principaux travaux concernés par la mission portent essentiellement sur la pose d'environ 1200 ml de canalisations fonte diam.150 et PVC 100 en 3 tronçons, sur l'installation de divers appareillages hydrauliques, sur la recherche et la réparation de fuites sur des conduites variées et sur des interventions diverses sur le réseau.

Délai d'exécution : sera fixé dans le cadre de l'Acte d'engagement du marché

Date prévisionnelle de début des prestations : 3ème trimestre 2011.

Présentation des offres : Les offres pourront émaner d'opérateur unique ou d'opérateurs en groupement solidaire. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions relatives au marché :

L'estimation prévisionnelle globale des travaux est de 272.600,00 euros HT.

Le financement de l'opération est assuré par le maître d'ouvrage avec des aides de différents partenaires financiers publics.

La réalisation de l'opération est liée à l'obtention de ces aides.

Conditions de participations : Pourront participer à la présente démarche les entreprises présentant des références correspondant aux prestations de l'opération et les moyens et personnels correspondants.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les pièces de la consultation.

Type de procédure : procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du CMP.

Date limite de réception des offres : lundi 6 juin 2011 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

DCE gratuit remis ou adressé sur demande à l'adresse du maître d'ouvrage.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être

obtenus : M. Jean-Louis Inial - 2 rue Paradis - 06000 Nice,

GSM : 06 13 53 02 93 - tél/télécopieur : 04-93-88-37-25, courriel : jl-inial@wanadoo.fr

Date d'envoi du présent avis à la presse : lundi 16 mai 2011



CONSEIL GENERAL

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Département de la Haute-Corse

Correspondant : M. Le Président du Conseil Général,
Président, Rond point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9, tél. : 04 95 55 55 55,
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>,
adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Fourniture et livraison de champagne, boissons alcoolisées et non alcoolisées pour les besoins du Département de la Haute-Corse.

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 15910000
- Objets complémentaires : 15982000
- Objets complémentaires : 15911000

Lieu de livraison : Hôtel du Département

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre

- Valeur estimée (HT) : 114000 euros (Euros)

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : oui

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Paiement par virement administratif à 30 jours.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

• DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

• DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Commentaire sur les justifications : Les documents DC4, DC5, DC6 et DC7 sont remplacés par les documents suivants: DC1, DC2, NOT11 et NOT12 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/index.htm

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix (40 %)
- Valeur technique (35 %)
- Délais de livraison (25 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 03 juin 2011 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 06CAB2010/R2011

Renseignements complémentaires : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres. Cette consultation fait suite à la consultation 06CAB2010 pour laquelle il n'a été remis aucune offre pour les lots 2, 3 et 4

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 mai 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Cabinet de la Présidence

Département de la Haute-Corse
Rond point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
tél. : 04 95 55 56 89, courriel : mtmariansi@cg2b.fr,
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Rond point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9,
adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_ALC90a5v2a

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Service juridique et Commande Publique

Département de la Haute-Corse, Service juridique et Commande Publique
Rond point du Maréchal Leclerc, 20405 Bastia Cedex 9
tél. : 04 95 55 55 55, courriel : afilippi@cg2b.fr,
adresse internet : <http://www.cg2b.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Sous pli fermé avec mention "mapa boissons ne pas ouvrir". Remise sur place contre récépissé ou par courrier recommandé avec avis de réception.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia, tél. : 04 95 32 88 66, télécopieur : 04 95 32 38 55
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 2 Boissons alcoolisées
Boissons alcoolisées
Coût estimé (HT) : entre 1000 et 3000 euros (Euros)
Lot(s) 3 Boissons non alcoolisées
Boissons non alcoolisées
Coût estimé (HT) : entre 15000 et 30000 euros (Euros)
Lot(s) 4 Vins AOC
Vins AOC
Coût estimé (HT) : entre 7000 et 21000 euros (Euros)



AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale Adjointe aux Infrastructures, Routes et Transports - 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex

Objet du marché : RN198 - Fourniture et pose de signalisation directionnelle et de police du giratoire de Solenzara

Lieu d'exécution et de livraison : Solenzara - 20145 Solenzara

Caractéristiques principales :

Signalisation directionnelle et de police

Refus des variantes.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er juillet 2011

Cautonnement et garanties exigés : caution

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :

Financement budget investissement CTC

Virement

Prix fermes actualisables

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Entreprise générale ou entrepreneurs groupés solidaires

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;

- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques : capacités professionnelles

capacités techniques

capacités financières ;

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 50 %

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 10 juin 2011 à 16 h

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

Autres renseignements :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction Juridique et de la Commande Publique - 22 Cours Grandval B.P. 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 mai 2011

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes

- Service des Etudes et des Investissements Routiers - 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse à laquelle les offres :

Collectivité Territoriale de Corse - Service du Courrier - 22 cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Eléments non publiés

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 11S0092 SEIR

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - D.G.A.I.R.T. - Direction des Routes - S.E.I.R. - 22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits : Assainissement, voirie et gestion des déchets

Mots clefs : Signalisation

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 10 juin 2011

Département des travaux ou des prestations : 20

Résumé de l'objet et du lieu du marché : RN 198 - Fourniture et pose de signalisation directionnelle et de police du giratoire de Solenzara

Identification du service public : Collectivité Territoriale de Corse

Notre Site

www.corse-information.info

Email

al@informateurcorse.com

MAIRIE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère parution.

En application des articles L.123-13 et R.123-20-1 du Code de l'Urbanisme, il est procédé sur le territoire de la Commune de Ville-di-Pietrabugno à une modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme dont le projet est mis à la disposition du public. **La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme porte sur les points suivants :**

- Modification des articles Ub7 et Uc7. Implantation par rapport aux limites séparatives.
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n°1 « Route - Voie de désenclavement Altì di Luce - Toga ».
- Suppression de l'emplacement réservé n°4 « Voie de désenclavement annoncée ».

Le projet de modification, l'exposé des motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à disposition à la mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 Ville-di-Pietrabugno pendant toute la durée de la mise à disposition du public du mardi 31 mai 2011 au vendredi 1er juillet 2011 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Maire,
Jean BAGGIONI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2011 enregistré à la recette des impôts de PORTO VECCHIO bordereau n°2011/174, case N°6, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Dénomination sociale :** J M J ;
- **Forme :** société civile ;
- **Capital social :** 600 euros ;
- **Siège social :** ZI de Murtone - 20137 PORTO VECCHIO ;
- **Objet social :** L'acquisition, la propriété, la détention, et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale et toutes opérations s'y rapportant ;
- **Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire.
Leur montant s'élève à 600 euros ;
- **Gérance :** M. Marc QUILICHINI demeurant à Gialla 20137 PORTO VECCHIO est désigné en qualité de premier gérant pour une durée illimitée.

Pour avis.

SolaireSartène

SAS au capital de 1 euro
Siège : Lieu-dit Brancala
BP 51 - 20290 Lucciana
507 643 310 RCS Bastia

En date du 12 mai 2011, le Président de la société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'une somme de 99.999 euros afin de le porter de 1 euro à 100.000 euros, et ce par voie d'émission au pair de 99.999 actions de 1 euro de valeur nominale. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

DIAG IMMO CORSE

SARL au capital de 1000 euros
2, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia
512212751 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mai 2011 les Associés ont : approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, mademoiselle LEVET Marine, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 05/05/2011.

La Société Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée l'Icône, dont le siège social est situé à Ajaccio 4, Boulevard Albert 1er immatriculée sous le numéro RCS 492 014 246, représentée par sa gérante Mademoiselle Yamina ATTIL, a donné en location gérance à la SARL L.M.D. société en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio représentée par sa gérante Madame Maryse, Laure JANDARD demeurant à Ajaccio les Horizons, entrée C, Route des Sanguinaires un fonds de commerce de salon de coiffure connu sous l'enseigne l'Icône sis à Ajaccio 4, Boulevard Albert 1er pour une durée d'une année à compter du 05/05/2011, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation.

Pour insertion unique,

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Belgodère du 18 avril 2011, la SARL HÔTEL NIOBEL, sis à Lieu-dit Rimessa, 20226 Belgodère, représentée par sa gérante Mme Maestracchi Catherine.

A donné en location gérance à :
Mme Bohor Caroline, demeurant lieu-dit Rimessa, 20226 Belgodère. Un fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant, sis Lieu-dit Rimessa, 20226 Belgodère à l'enseigne Hôtel-Restaurant LE NIOBEL, pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2011, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

SOLENZARA MARINE SERVICE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.002 euros
Siège social : Résidence les trois perles
20145 Sari Solenzara - B 422 946 202

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2011, l'associé unique a nommé Monsieur POLI Philippe, domicilié 5, route d'ALATA - « L'ARC EN CIEL » - 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Madame ARRIGHI Marie Ange demeurant 37, cours NAPOLEON - 20000 AJACCIO, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis, La Gérance.

SCI CATENA

Société Civile
au capital de 500.900,00 euros
Siège social : 20169 BONIFACIO
16 Rue Saint Dominique

Aux termes d'un acte authentique reçu le 06/05/2011 par Maître Philippe NARBAY, notaire associé à PARIS 75008, 140 Boulevard Haussmann, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CATENA
Forme : Société civile
Objet : L'achat, la construction, la location et la gestion de tous biens immobiliers
Siège social : 16 Rue Saint Dominique 20169 BONIFACIO
Capital : 500.900,00 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : MR PONTET Alexandre, demeurant 86 Rue du Bac 75007 PARIS.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO .

Par assemblée générale du 30 décembre 2010, les associés de la société «PIETRI AUTOMOBILES», SAS au capital de 182.940 euros dont le siège est à SOTTA (20146) - Hameau de Borivoli (329 804 488 RCS AJACCIO), ont décidé de transférer le siège social **Lieudit Mazzetta, 20137 PORTO VECCHIO** et modifié en conséquence l'article 4 des statuts, et nommé Monsieur Joseph LORENZONI 11, avenue Emile Sari - 20200 BASTIA et la société DE SIMONE-SANTINI-PAOLI AUDIT & EXPERTISE Résidence Prince Impérial Bât A1 - 8, rue François Pietri - 20090 AJACCIO, en qualité de commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant, en remplacement de Monsieur Edmond GAVARRI et de Monsieur Pierre BATESTINI, démissionnaires.

LOCATION GÉRANCE

Au terme d'un acte ssp, M. Guillaume GAYET, 75, chemin de la Pivotte, 83000 Toulon, a donné en location gérance à la SARL PUNTA ROSSA, au capital de 2000 euros, dont le siège est Route de Vétricia, 20147 Patrinello, représenté par M. Daniel DUBUC, gérant en exercice, en cours d'immatriculation, au RCS d' Ajaccio, un fonds de commerce de restaurant exploité Plage de Caspiu, 20147 Partinello, à l'enseigne PUNTA ROSSA, pour une durée de 6 mois à compter du 1er mai 2011, renouvelable par tacite reconduction.

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions
légales dans tous
les départements de France....

Consultez-nous !

Téléphone :

04 95 32 04 40

Télécopie :

04 95 32 02 38

Courriel :

al@informateurcorse.com

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYAERT DUPOURQUÉ BARALE ET ASSOCIÉS

Société d'Avocats
27, cours Évrard de Fayolle
33.000 BORDEAUX
Tél. 05.56.01.99.77

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 09.05.2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PHARMACIE GHILINI
Nom commercial : PHARMACIE SAINT-ANTOINE

Siège social : Quartier Saint-Antoine, Bât. C - 20200 BASTIA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Objet : acquisition et exploitation de l'officine de pharmacie sise Quartier Saint-Antoine, Bât. C - 20200 BASTIA

Capital social : 10.000 euros

Associée gérante : Mme Nadège GHILINI, demeurant 4 rue du Marché - 20200 BASTIA.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

La gérance,

Par acte SSP en date à FURIANI du 1er Mai 2011 la SAS I Fratelli Angeli dont le siège social est sis à CRUCETTA 20290 BORGIO (RCS BASTIA 323 609 925) et représenté par Monsieur Michel ANGELI, Président, a donné en location-gérance à la Société O'MINIMEL, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis à FURIANI (20600) lieu-dit Saint Pancrace, un fonds de commerce de grande restauration, débit de boissons 1ère catégorie, restauration rapide, salon de thé, confiserie, glaces, boulangerie, pâtisserie sis à FURIANI (20600) lieu dit Saint Pancrace, pour une durée de 6 mois à compter du 1er mai 2011 pour expirer le 31 octobre 2011.

P.U.I.

Société à Responsabilité Limitée
« **BATI MULTI SERVICES** »

Capital : 1.000,00 euros
Siège Social : Résidence Fior Di Macchia
Groupe Commercial Toga - 20200 Bastia

Par PV de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2011, les associés de la SARL BATI MULTI SERVICES ont décidé les modifications suivantes à compter du 11 avril 2011 :

- démission du co-gérant Mr MEKFOUD Abdelilah né le 10 août 1974 à MAKNES (MAROC).

- Cession de parts de Mr MEKFOUD Abdelilah à Mr FAYAUD Eric Florent qui devient gérant unique de la société.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

SARL a cippata en liquidation au capital de 7622.45 euros. Siège : domaine d'agnone VERGHIA, 20138 coti chiavari. RCS ajaccio 398839928 . A compter A.G.E du 11-05-2011 : Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur, décharge de son mandat, clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt comptes de liquidation au RCS de ajaccio.

**Informateur
Corse Nouvelle**
Tél : 04 95 32 04 40

88

Solaire Poggio-di-Nazza

SAS au capital de 1 euro
Siège : Lieu-dit Brancale
BP 51 - 20290 Lucciana
502 544 638 RCS Bastia

En date du 12 mai 2011, le Président de la société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'une somme de 99.999 euros afin de le porter de 1 euro à 100.000 euros, et ce par voie d'émission au pair de 99.999 actions de 1 euro de valeur nominale. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

67

L'ACEF de Corse (Association pour favoriser le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires et agents des Services Publics), Informe ses adhérents d'une Assemblée Générale Ordinaire. Celle-ci aura lieu le jeudi 9 juin 2011 à partir de 10h30, à la Banque Populaire Provençale & Corse, 20, Allée du 9 septembre - 20250 CORTE. Elle aura pour ordre du jour, les rapports d'activités et financier 2010, le budget prévisionnel 2011. Elle sera suivie du Conseil d'Administration.

23

Aux termes d'un acte SSP du 07/04/2011, la Société SCARSETTI, SAS au capital de 10.000 euros, ayant son siège à CALVI (20260) - Ponte Bambino - RN 197, immatriculée au RCS de Bastia 514078161, locataire gérant, a donné en sous location-gérance à Monsieur Olivier SAINT MARTIN TILLET, demeurant à CALVI (20260) - Résidence AZUR Bat B - Avenue C. Colomb, un fonds de commerce de «Snack, Petite restauration», sis et exploité à CALVI (20260), Ponte Bambino, pour une durée reconductible du 1er avril 2011 au 15 octobre 2011.

57

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 05/05/2011, les associés de la SCCV ANEMONE, au capital de 1500 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 508 063 518 ont décidé de transférer le siège social du 2, Impasse Michel Labrousse Parc d'activités de Basso Cambou 31100 TOULOUSE au **Lieudit de Lustincone - RN 190, 20620 BIGUGLIA**, à compter du 05/05/2011 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La SCCV ANEMONE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS BASTIA.

Pour avis.

61

Par décision du 13 mai 2011, les associés de la SAS MC CONSTRUCTION SUD, Société au capital de 1000 euros, dont le siège social est Lot C2, Hameau de Cupulatta, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS Ajaccio sous le n°514 447 358 ont constaté la reconstitution des capitaux propres de la société.

08

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce du 13 mai 2011 n°6364, concernant la SARL BATI MULTI SERVICES au capital de 1000 euros dont le siège social est Résidence Fior di Macchia - Groupe Commercial de Toga - 20200 BASTIA. **Lire** : il convient de ne pas tenir compte de l'avis de constitution paru le 13 mai 2011. La dite société ayant été créée le 10 janvier 2011 (parution de son avis de constitution le 4 février 2011 n°6350).

79

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/05/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :**SCI AVI****Siège : AVI**

Objet social : Acquisition, revente, construction, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société

Siège social : 28, Hameau de Poretta, 20290 Borgo**Capital :** 1000 euros**Durée :** 99 ans**Gérance :** M. Carlo Louis Jean Alain BANDINI, 28 Hameau de poretta, 20290, Borgo

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, et au profit des des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de Bastia

80

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :**SCI V.J.BIS.****Siège : V.J.BIS.**

Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers. Propriété, gestion, et administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autre, tout placement de capitaux sous toute forme, actions, obligations, parts sociales.

Siège social : lieu dit Erbajolo, Route du Stade, 20135 CONCA**Capital :** 1500 euros**Durée :** 99 ans**Gérance :** M Julien Napolitano, demeurant Résidence Vardiola II, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio, Melle Virginie Napolitano, demeurant résidence Vardiola II, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leur conjoints, ascendants ou descendants. Soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Ajaccio

29

CHANGEMENT DE NOM

M. DUTHUILLE (Joseph, Antoine), né le 10 novembre 1969 à Corte, (Corse), Lieu-dit Saliccia à Villanova (Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : CASANOVA.

59

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date à AJACCIO du 5 mai 2011 enregistré au Service des impôts d'AJACCIO le 12 mai 2011, Bordereau n°2011/336, Case n°6, Monsieur Gaston AUBERT, demeurant à PORTO VECCHIO, La Trinité lieu dit Vetta (Corse du Sud) immatriculée au RCS à AJACCIO sous le numéro 310 352 711, a donné en location gérance à Monsieur Stevens AUBERT, demeurant à PORTO VECCHIO, La Trinité lieu dit Vetta (Corse du Sud), en cours d'inscription au RCS d'AJACCIO, un fonds de commerce de location de bateaux, l'Hélice sis et exploité, à PORTO VECCHIO, la Trinité lieu dit Vetta (Corse du Sud).

83

CORSE PATRIMOINE DEVELOPPEMENT**Siège «COPADEF»****Enseigne Commerciale : INVESTIRENCORSE.COM**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège : «Suartello 2» - Route de Mezzavia

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio : 522 873 280

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 avril 2011, le siège social de la société a été transféré à compter du 1er mai 2011.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence ainsi qu'il suit :

Ancienne mention : Le siège social est à : «Ajaccio (20090) - Route de Mezzavia - Lieu-dit Stiletto - Espace Finance.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à : Ajaccio (20090), Route de Mezzavia, Suartello 2.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision de la gérance sous réserve de ratification par décision extraordinaire des associés, et en tout autre lieu, par décision extraordinaire des associés.

Les formalités inhérentes à cette modification seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ou la société est immatriculée.

Pour avis et mention,
Jean-René SANTONI.

86

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/05/2011, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :**L'IDEAL**

Objet social : Vente de boissons, sandwiches, et tous produits alimentaires

Siège social : 'Vitriccia' Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-vecchio**Capital :** 100 euros**Durée :** 99 ans**Gérance :** M Stephane Giudicelli et Mme Catherine Ramecourt - Adam demeurant 'Vitriccia' Pinarello 20144 Sainte Lucie de Porto-vecchio,**Immatriculation au RCS de Ajaccio**

87

Solaire Venzolasca

SAS au capital de 1 euro

Siège : Lieu-dit Brancale

BP 51 - 20290 Lucciana

504 443 797 RCS Bastia

En date du 12 mai 2011, le Président de la société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'une somme de 99.999 euros afin de le porter de 1 euro à 100.000 euros, et ce par voie d'émission au pair de 99.999 actions de 1 euro de valeur nominale. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

63

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, N°6364, du 13/05/2011, concernant la constitution de la SARL «CYCLELEC 20», une erreur dans le prénom de la gérante a été commise :

Il fallait lire :

Mme Myriam, Andrée Lembert.

Au lieu de :

Mme Myriam, Andréa, Lembert.

Pour avis,

82

- AP PLAGE -

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 mai 2011, enregistré au SIE d'Ajaccio le 18 mai 2011, bordereau n°2011/351, case n°1, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : A P PLAGE

Capital : 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - Route des Cèdres, 20000 Ajaccio

Objet : L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Monsieur Antony Perrino, demeurant Résidence Parc Impérial, Le Trianon, Route des Cèdres, 20000 Ajaccio, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Antony PERRINO, gérant.

84

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mai 2011, il a été créée une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Dénomination : HÔTEL CARRE NOIR**Durée :** 99 ans**Siège :** Lieu-dit Bella Vista, Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio**Capital :** 1000 euros**Objet :** Exploitation d'un fonds de commerce d'hôtellerie

Président : Mme Marie Dea Leandri, demeurant Villa Roch Tafani, Nota Bas, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Le Président,

81

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2011, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :**SCI V.J.B.****Siège : V.J.B.**

Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers

Propriété, gestion, et administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autre, tout placement de capitaux sous toute forme, actions, obligations, parts sociales

Siège social : lieu dit Erbajolo, Route du Stade, 20135 CONCA**Capital :** 1500 euros**Durée :** 99 ans

Gérance : M Julien Napolitano, demeurant Résidence Vardiola II, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio Melle Virginie Napolitano, demeurant résidence Vardiola II, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leur conjoints, ascendants ou descendants. Soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au RCS de Ajaccio

SCP FRICAUDET & LARROUMET,



Avocats Associés du Barreau des Hauts-de-Seine
78, rue Armand Silvestre - 92400 COURBEVOIE
Tél. : 01 47 88 26 92

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

EN TROIS LOTS, aux plus offrants et derniers enchérisseurs,
en l'audience des Créées du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE,
siégeant à l'Extension du Palais de Justice, 6 rue Pablo Neruda

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 30 JUIN 2011 à 14 H 30

Premier Lot :

à CLAMART (92)
62 rue de Chatillon
UNE PROPRIETE de 775 m²

Comprenant une maison élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages
(Surface totale habitable 91,05 m²)

Deuxième Lot :

à CHOISY-LE-ROI (94)
72 avenue d'Alfortville et 1 à 13 avenue de la Folie - Résidence « Les Pervenches »
Bâtiment F, au 2ème étage droite, UN APPARTEMENT de 3 pièces principales (63,15
m²) avec balcon (1,50 m²), une cave et un garage

Troisième Lot :

à LUMIO (20 - Haute Corse)
Lieudit « Mezza Corte », Résidence Cocody
Au rez-de-chaussée, UN STUDIO (34,33 m²)

Cette vente a lieu à la requête du **TRESORIER PRINCIPAL DE CLAMART**, domicilié
en ses bureaux, 1 à 7 avenue Jean Jaurès, 92140 CLAMART, agissant par voie
oblique sur le fondement de l'article 1166 du Code civil, en qualité de créancier de
Monsieur Michel Gaston Adrien BUSSY-SOCRATE,
Ayant pour Avocat constitué la SCP FRICAUDET & LARROUMET, Avocats Associés
du Barreau des Hauts-de-Seine, ci-dessus désignée

En présence de :

1°) Monsieur Michel Gaston Adrien BUSSY-SOCRATE, né le 3 février 1960 à
SAINT-LOUIS (Sénégal), de nationalité française, célibataire, demeurant 62 rue de
Chatillon, 92140 CLAMART,

2°) Monsieur Donatien Gustave Robert BUSSY-SOCRATE, né le 18 juin 1951 à
PARIS 14ème, de nationalité française, époux de Madame Monique Françoise Yvonne
DEVENAT, demeurant 20 rue Visconti, 75006 PARIS,

3°) Maître Béatrice DUNOGUÉ-GAFFIÉ, Administrateur judiciaire, domiciliée en ses
bureaux, 23 rue d'Hauteville, 75010 PARIS, en qualité d'administrateur provisoire des
successions de Madame Claudine BUSSY-SOCRATE née NOEL et de Monsieur Gus-
tave BUSSY-SOCRATE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

PREMIER LOT DE LA VENTE

UNE PROPRIETE sise à CLAMART (92), 62 rue de Chatillon, cadastrée AH n° 84
pour 775 m², comportant une maison d'habitation (surface habitable 91,05 m² et sur-

faces annexes 213,85 m²), élevée sur sous-sol divisé en caves :

- d'un rez-chaussée divisé en : entrée, deux pièces, dont une avec w.-c., buanderie
avec douches, kitchenette et chaufferie, garage ;
- d'un premier étage divisé en : palier donnant accès à un appartement de trois pièces
principales, cuisine, cabinet de toilette et w.-c. ;
- d'un deuxième étage divisé en : palier donnant accès aux combles aménagées, divi-
sées en une chambre, cuisine, cabinet de toilette, w.-c. sur le palier.

- OCCUPÉE -

DEUXIEME LOT DE LA VENTE

Dans un immeuble en copropriété sis à CHOISY-LE-ROI (94), 72-74-76-78 avenue
d'Alfortville et 1 à 13 avenue de la Folie, dénommé Résidence « Les Pervenches
», cadastré AG n° 1 pour 14.064 m²

Lot n° 237 : Dans le bâtiment F, escalier 3, 2ème étage droite, UN APPARTEMENT de
type F4 (63,15 m²) comprenant : entrée, séjour, salle de bain, w.-c., deux chambres,
trois placards de rangement et un balcon (1,50 m²)

Et les 61/10.304èmes des parties communes générales.

Lot n° 267 : Dans le bâtiment F, escalier 3, au sous-sol, UNE CAVE n° 8
Et les 3/10.304èmes des parties communes générales.

Lot n° 374 : Dans le bâtiment J, au rez-de-chaussée, UN GARAGE n° 8
Et les 4/10.304èmes des parties communes générales.

- LOUES -

TROISIEME LOT DE LA VENTE

Dans un immeuble en copropriété sis à LUMIO (20 - Haute Corse), dénommé Rési-
dence « Cocody », Lieudit « Mezza Corte », cadastré AB n° 309 pour 02 hectares 87
ares 88 centiares

Lot n° 70 : Au rez-de-chaussée, UN APPARTEMENT de type F1 (34,33 m²) compre-
nant : salle de séjour avec coin-cuisine et une salle d'eau avec w.-c.

Et les 80/10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.

MISES A PRIX :

Premier lot : 280.000 Euros
(Deux cent quatre-vingt mille euros)

Deuxième lot : 67.500 Euros
(Soixante sept mille cinq cents euros)

Troisième lot : 60.000 Euros
(Soixante mille euros)

(Avec faculté de baisse d'un quart puis d'un tiers en cas de désertion d'enchères, pour
chaque lot)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente
On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à un Avocat inscrit au Barreau des
Hauts-de-Seine

S'adresser pour tous renseignements :

- A la SCP FRICAUDET & LARROUMET, Avocats Associés, 78 rue Armand Sil-
vestre, 92400 COURBEVOIE, Tél. : 01 47 88 26 92

- Au Greffe des Créées du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE, Extension du
Palais de Justice, 6 rue Pablo-Neruda, 2ème étage, où le cahier des conditions de
vente peut être consulté (de 9 H 30 à 11 H 30).

- Sur les lieux pour visiter :

Premier lot : le Mercredi 22 juin 2011 de 11 H à 12 H - Deuxième lot : le Mardi 21
juin 2011 de 10 H 30 à 11 H 30 - Troisième lot : le Vendredi 17 juin 2011 de 11 H à
12 H.

- Sur Internet : www.licitor.com

Fait et rédigé à COURBEVOIE (92),

le 17 mai 2011

Signé : Maître Dominique LARROUMET-FRICAUDET, Avocat

SARL L.M.D.

Au capital de 100 euros
Siège social : 4, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **LM.D.**

Forme juridique : SARL

Capital : 100 euros

Siège social : 4, Boulevard Albert 1er,
20000 Ajaccio

Objet social : Salon de coiffure, vente
de produits et accessoires parfumerie

Durée : 99 ans

Gérant : Mme Maryse Laure Jandard,
demeurant, Les Horizons Entrée C,
Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la société : Au
Registre du Commerce et des Sociétés
d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°66, parue
dans ce même journal, N°6365, du
20/05/2011, concernant l'avis de consti-
tution de la SARL RESTAURANT LE
CULOMBU.

Il fallait lire : Dénomination :

* RESTAURANT LE CULOMBU

Et non : Dénomination : RESTAU-
RANT U CULOMBU, comme cité par
erreur. Le reste sans changement.

Pour avis,

CESAR

Société Civile au capital de 1524,49 euros
Siège social : Lieudit Guaitella n° 15
20200 Ville di Pietrabugno
RCS Bastia D 400 493 839

Par assemblée générale ordinaire en
date du 19/04/2011, les associés de la
société ont décidé la modification de
l'objet social.

Ancienne mention :

Article 2 - Objet social :

La société a pour objet l'acquisition d'un
appartement type T4 et d'un parking
dans un immeuble sis à Ville di Pietra-
bugno, commune de Bastia (20200), la
propriété, l'administration et l'exploita-
tion par bail, la location desdits biens.

Nouvelle mention :

Article 2 - Objet social :

La société a pour objet, l'acquisition et
la vente de biens immobiliers et mobi-
liers en région Corse, la propriété, l'ad-
ministration et l'exploitation par bail, la
location desdits biens.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Prestige Concept

SARL au capital de 6600 euros
Siège social : Lieu dit archiquadra, 20137 Lecci
504427592 RCS Ajaccio

L'AGE du 20 mai 2011 a décidé de
transférer le siège social de la société
à Villa N°3, Marina di Fiori, 20137
Porto Vecchio, à compter du 30 mai
2011. Mention au RCS de Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
Société présentant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination : **CORSICALITY**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : TIUCCIA, 20111 CASA-
GLIONE

Objet : La Société a pour objet, en
France et à l'étranger, l'exploitation d'un
fonds de commerce de restauration
rapide et traditionnelle, l'achat et la
vente de produits alimentaires, d'articles
de souvenirs et de plage, l'organisation
de manifestations et autres évènement-
iels et plus généralement, toutes activi-
tés annexes ou connexes à celles ci-
dessus énoncées.

Durée : 99 années

Capital : Dix Mille euros

Gérance : Monsieur CARLOTTI Antoine
demeurant Tiuccia, Immeuble PANO-
RAMER, appartement 27, 20111 CASA-
GLIONE

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée
unique en date du 20 avril 2011, la
Société à Responsabilité Limitée
ROCA, au capital de 900 euros, immat-
riculée au RCS de Bastia sous le
numéro 492 426 424, a décidé de trans-
férer le siège social du 15, rue César
Campinchi, 20200 Bastia, au, 11, Allée
des Chevesnes, 83400 Hyères, à
compter du 20 avril 2011 et de modifier
en conséquence l'article 4 des statuts.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à Afa du 10/04/2011, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabi-
lité Limitée

Dénomination sociale : **GRUPE
MUFRAGGI**

Siège social : Lieu dit Baléone, Lotis-
sment de Baléone, 20167 AFA

Objet social : Toutes opérations finan-
cières quelconques, notamment la
souscription, l'achat, la vente de toutes
parts, actions, valeurs de toutes sortes,
la gestion de trésorerie du groupe
constitué. L'étude, la création, la direc-
tion, le contrôle, le financement de toutes
affaires ou entreprises. Se porter caution,
avaliser ou garantir par tout moyen les
financements nécessaires aux filiales.
Scierie et vente de gros ou au détail de
bois et dérivés, de matériaux de
construction et de produits divers pour le
bâtiment notamment la quincaillerie du
bâtiment, exploitation forestière.

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et
des sociétés

Capital social : 1.534.000 euros

Gérance : Mr Jacques, André, René
MUFRAGGI, demeurant Villa Sixtine,
Lotissement Petinello, Pietrosella 20166
PORTICCIO.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de d'Ajaccio.

La Gérance,

Télé numérique en Corse : la nuit du passage

C'est dans la nuit du 23 au 24 mai 2011 que les opérations techniques du passage à la télé tout numérique seront réalisées sur les émetteurs de la région Corse. Le signal analogique sera définitivement arrêté pour laisser place au signal numérique. Mode d'emploi avec France Télé Numérique, maître d'oeuvre de la campagne publique d'information et d'accompagnement «Tous au numérique».

«Cette opération technique, rappelle Jean-Yves Le Thomas, Délégué régional Corse de France Télé Numérique n'aura aucune incidence sur les foyers qui captent la télévision par satellite, câble ou ADSL. En revanche, tous les foyers qui reçoivent les chaînes de la TNT par une antenne râteau ou intérieure devront se tenir prêts à lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes». En Corse, 63,7% des foyers ont



choisi la TNT pour recevoir la télévision numérique.

Le jour de ce «passage», en raison des changements de fréquences des chaînes, ce sont environ 85 000 foyers qui devront effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes. France Télé Numérique informe donc les personnes concernées du déroulé de cette nuit inédite : «Le lundi 23 mai, à partir de minuit, il n'y aura plus de signal de télévision hertzien terrestre : les foyers qui captent la télévision par l'antenne râteau ne recevront plus la télévision jusqu'à ce qu'ils rallument leur émetteur le lendemain.

L'interruption de la diffusion du signal numérique permettra aux équipes techniques des opérateurs de diffusion (TDF, Itas Tim et Towercast), qui interviendront sur les 4 émetteurs principaux (Ajaccio Baie d'Ajaccio, Porto Vecchio Nord-Ouest, Bastia Serra Di Pigno, Corte Antisanti) et sur les émetteurs secondaires de la région, d'ajuster les puissances de diffusion et de mettre en place le nouveau plan de fréquences défini par le CSA. Le 24 mai avant 10h, les 4 émetteurs principaux, qui couvrent à 81,5% la population de la région, seront rallumés. Ils reprendront la diffusion numérique des chaînes sur le nouveau plan de fréquence défini par le CSA.

Les 23 émetteurs secondaires seront ensuite rallumés progressivement dans la journée, dont 24 nouveaux sites qui seront mis en service ce jour-là. Ces nouveaux sites permettront à près de 15 000 foyers supplémentaires (soit 11% des foyers de la région) de recevoir la TNT à partir du 24 mai. «FTN précise par ailleurs qu'en plus de ces émetteurs, 6 sites seront mis en service à l'initiative des collectivités territoriales. Le 24 mai au soir, 94,39% de la population de la région auront accès à la TNT ■

Au-delà du 24 mai

Les équipes du CSA et de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) seront sur le terrain pendant toute la semaine du 24 mai. En cas d'ajustement nécessaire, leur diagnostic et leurs préconisations permettront aux diffuseurs (TDF, Itas Tim et Towercast) de rétablir les conditions de diffusion optimales dans les plus brefs délais.

De son côté, FTN organise une remontée d'information complète et un suivi en temps réel des opérations : «Durant la semaine du 24 mai, nous centraliserons l'ensemble des informations dans notre QG installé à Ajaccio. Nous serons en relation permanente avec le CSA, les élus et les professionnels sur le terrain, pour connaître les conditions de diffusion de la TNT dans la région».

Des lignes téléphoniques dédiées aux élus et aux professionnels seront spécialement ouvertes à partir du 24 mai. Le centre d'appel «Tous au numérique», joignable au 0970 818 818, sera mobilisé pour répondre aux questions des téléspectateurs de la région qui peuvent signaler tout problème persistant, du lundi au samedi, de 8h00 à 21h00. Par ailleurs, des équipes mobiles de «Tous au numérique» seront sur le terrain afin d'accompagner et d'informer les retardataires : le 24 mai à Ajaccio et Bastia, le 25 mai à Sartène et Ile Rousse, le 26 mai à Porto Vecchio et Corte, le 27 mai à Propriano et Ghisonaccia, le 28 mai à Sainte Lucie de Porto Vecchio et Calvi ■

A propos de France Télé numérique

Groupement d'Intérêt Public, France Télé Numérique, qui a pour mission d'informer et d'assister les téléspectateurs, réunit l'Etat (50 %) et les chaînes nationales historiques : France Télévisions (15 %), TF1 (10 %), CANAL+ (10 %), M6 (10 %) et Arte (5%) ■

L'arrivée de la HD

Présente sur seulement 2 émetteurs avant le 24 mai, la HD sera diffusée sur la quasi totalité des émetteurs corses. Près de 92% des foyers corses pourront désormais recevoir la HD le soir du passage ■

L'occasion d'un geste écocitoyen

Ceux qui ont choisi de s'équiper d'un nouvel appareil pour recevoir le numérique ont toujours la possibilité de rapporter leur ancien poste de télévision en magasin et de contribuer ainsi à la préservation de l'environnement. C'est ce que préconise Ecosystèmes, organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), qui travaille en partenariat avec les distributeurs, les collectivités locales et les réseaux : «Nos anciennes télévisions contiennent des matériaux recyclables, mais aussi des substances à traiter avec précaution, telles que les poudres électroluminescentes contenues dans le tube cathodique. En confiant son ancien appareil en magasin, l'utilisateur aura la garantie qu'il sera pris en charge par Eco-systèmes, dans des conditions parfaitement contrôlées : l'appareil usagé sera acheminé vers un site de traitement pour y être démantelé, et surtout dépollué, puis recyclé. Sachez que le taux de valorisation d'un ancien téléviseur est de 86%». Autre possibilité : le dépôt en déchèterie, là où les collectivités ont mis en place une collecte sélective des DEEE. Pour connaître tous les points de collecte (magasins, déchèteries...) près de chez vous, tapez votre code postal sur www.collectons.org. A noter : 25 points de collecte (magasins) sont disponibles dans la région Corse ■

Midi en France en direct de Calvi

Du 23 au 27 mai 2011, le magazine présenté par Laurent Boyer fait escale en Balagne. Y participera Luc Mondolini, animateur à France 3 Corse et ViaStella.

Construit en deux parties, autour de l'édition d'information du 12/13 de France 3, «**Midi en France**», magazine de proximité produit par France Télévisions avec la collaboration de R&G productions, se déroule, chaque semaine, dans une ville de France, proposant aux téléspectateurs d'aller à la découverte de cette ville et de sa région en explorant son actualité, sa culture, son patrimoine, ses richesses, ses habitants et leur mode de vie. Pour sa dix-septième semaine, «**Midi en France**» a choisi de poser ses valises à Calvi.

Luc Mondolini, animateur sur France 3 Corse ViaStella, sera aux côtés de Laurent Boyer et de son équipe tout au long de la semaine et présentera 7 chroniques illustrant la Corse d'aujourd'hui : la Corse qui



© ERIC BEBER

Midi
en
France



© Gérard Bideau / FTV

corse VIA
STELLA france
3

marche : avec le nouveau facteur de Girolata qui a succédé au légendaire Guy Ceccaldi...; la Corse qui sort : avec Tao Kereff, dont la famille a quitté la Russie en 1917 en compagnie du Prince Youssouppoff, l'assassin de Raspoutine, pour créer le lieu incontournable de la nuit calvaïse; la Corse qui parle : avec le Collège Orabona, sa filière bilingue où l'on enseigne toutes les matières en langue corse; la Corse qui innove : avec la STARESO, base scientifique dédiée à la recherche marine en Méditerranée, située à l'extrémité du cap de la Revellata; la Corse qui pousse : avec

le «Festival mondial du Rugby identitaire de Balagne», lancé par Christian Califano, ex-pilier de l'équipe de France; la Corse qui débarque : avec le désert des Agriates et son immaculée plage de Saleccia qui a accueilli, en 1961, le tournage du film, «Le jour le plus long»; la Corse qui intrigue : avec le village d'Occi, soudainement abandonné au siècle dernier pour d'obscures raisons et dont on tente aujourd'hui une rénovation aux allures de révélation ■

Corte

Francine Massiani et Vogulera en concert.

Le mercredi 25 mai, le cinéma L'Alba accueillera la brunette aux yeux pétillants qui présentera en live son 1er album, "Donna fata".

Les excellents musiciens qui ont participé à l'élaboration de cet opus l'accompagneront sur scène, Jean-Bernard Rongiconi en tête (co-réalisateur, arrangeur et guitariste). Autour de Francine, on retrouvera avec bonheur les percussions mondialement réputées de Loïc Pontieux, le piano «so glamour» d'Alain Bonnin, la batterie vitaminée de Philippe Pimenoff et la basse infailible de Jean-Marie Giannelli. Avec eux, Francine a concocté une ambiance pop-folk et jazzy pour des textes en langue corse. Une langue également portée avec bonheur par le groupe Vogulera (chanson



corse, pop rock française et internationale), invité en première partie de cette soirée musicale qui commencera à 21h. Vente billets à Corte : magasin Musica Vostra 04 95 46 18 51 (musica-vostra@wanda-doo.fr) et cinéma L'Alba 04 95 46 11 50 (info@alba-cinemacorte.com). Réservation au (06) 82 23 39 64. Tarif : 20 Euros.

Brando

Réunion compostage

Une réunion compostage est prévue le mercredi 25 mai à l'école d'Erbalunga à 16h. Inscriptions auprès de votre mairie, de la Communauté de Communes du Cap Corse ou du SYVADEC au 04 95 34 88 98 ou sur le site www.lecompostdansmonjardin.fr

Ajaccio et Taglio Isolaccio

Conditions de travail en débat

Mercredi 8 juin, dans le cadre de la 8ème édition de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, l'ARACT Corse (Association Régionale pour l'amélioration des conditions de travail) organise une conférence-débat avec présentation d'une action menée dans l'entreprise autour du thème «Risques Psychosociaux au cœur des conditions de travail (stress...)». Le rendez-vous est fixé à 17h dans les locaux de France Telecom, à Ajaccio. Programme et inscription sur le site de l'ARACT, rubrique "Agenda" : <http://www.corse.aract.fr>

Vendredi 10 juin, l'ARACT propose une seconde conférence-débat sur «Les conditions de travail et la Prévention des Risques Professionnels». Elle s'ouvrira, en

présence d'un expert, à 10h, dans les locaux du centre de vacances Village des Isles - Touristra, à Taglio Isolaccio.

Programme et inscription sur le site de l'ARACT rubrique "Agenda" : <http://www.corse.aract.fr>

Calvi

16^{èmes} Rencontres d'Art Contemporain

Du 9 au 13 juin 2011, se dérouleront à Calvi les 16^{èmes} Rencontres d'Art Contemporain, avec comme invité d'honneur, l'Italie, et comme thème «Corsica Italia, Cultura Nostra». La manifestation sera placée sous la présidence de l'artiste peintre Alain Bonnefait. Contact : Marie-Josée Santini, directrice artistique. Tél : 06 86 73 31 70

E-Mail : santinimariejosee@yahoo.fr



Campo

Election municipale partielle

Un arrêté préfectoral, pris en application des dispositions de l'article L. 247 du code électoral et de l'article L. 21139 du code général des collectivités territoriales, porte convocation, pour le dimanche 29 mai 2011 et, en cas de deuxième tour de scrutin, pour le dimanche 5 juin 2011, des électeurs et électrices de la commune de Campo, à l'effet de désigner les membres du conseil municipal.

Echecs et mats pour la langue corse



Pierre Ghionga et Léo Battesti

La Ligue Corse des Echecs, représentée par son Président Léo Battesti, a signé, le 10 mai dernier, à la Villa Ker Maria, à Bastia, la Charte de la langue corse mise en place par la CTC. Cette charte vise à renforcer l'usage et la visibilité de la langue corse dans la vie sociale et dans l'espace public (collectivités locales, services publics, associations, chambres consulaires, entreprises...). Elle s'inscrit dans le cadre du « Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique pour la langue corse (2007-2013) » adopté par l'Assemblée de Corse en juillet 2007. Depuis février 2009, 47 communes ont adhéré à la Charte. Tout comme le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Sporting Club de Bastia. La Ligue Corse des Echecs

s'engage à son tour pour la promotion de la langue et s'associe concrètement au processus collectif qui vise à donner à la langue corse toute sa dimension au sein de notre société.

Un taxi à disposition en milieu rural

Taxi Deux Sorru, implanté à Sagone, est à votre service pour tous vos déplacements en Corse. L'entreprise assure vos trajets, aussi bien à titre privé que professionnel. Taxi Deux Sorru propose le transport de malades assis, de personnes, de colis (toutes destinations) et la prise en charge vers le port et l'aéroport. Les animaux de compagnie sont acceptés et plusieurs véhicules sont à votre disposition pour tous vos trajets. Le Taxi Deux Sorru se propose de venir vous chercher à domicile pour vous emmener là où vous le souhaitez. Pour un devis gratuit ou pour plus d'informations, contacter Taxi Deux Sorru - Immeuble Riniccia - 20113 Sagone. 04 95 28 00 54. E-mail : nosy-be@wanadoo.fr Site web : www.taxi-vico-sagone.fr



ATHLÉTISME

Interclubs N2 à Miramas

Et si c'était le grand jour de l'Athlétic Jeunes Bastia ?



Haddou Jawad, dans le sillage de Stéphanie Lokoli

Ce dimanche 22 mai, l'Athlétic Jeunes Bastia se rendra à Miramas, dans le cadre du 2^{ème} Tour des N2, alors que le C.A. Ajaccio jouera, à Miramas, le 2^{ème} Tour en Promotion d'Honneur.

Un grand jour pour les deux clubs insulaires, confrontés à leurs adversaires de l'Arc Méditerranéen.

Ce sera très dur pour les « Rouges et verts » qui doivent aligner sur les 22 épreuves Olympiques deux hommes et

deux femmes dont les performances s'additionneront pour un classement final déterminant la victoire et l'accession en Division Supérieure.

L'Athlétic Jeunes Bastia possède quelques atouts, mais gare aux lacunes dans certaines spécialités ! Et l'erreur dans la composition de la feuille de match ne pardonne pas ! Il faut faire appel à la calculatrice pour placer l'athlète dans l'épreuve où il marquera le plus de points par rapport à tel autre !

Certes, ce n'est pas un jeu de devinettes ou une loterie. Le sport, par ailleurs, n'étant pas une science exacte. Mais la performance demeure la conséquence de plusieurs facteurs conjugués parmi lesquels la météo qui, par exemple, peut jouer un rôle fondamental. Alors il faut de la perspicacité et de la lucidité pour faire les bons choix et aussi beaucoup de chance !

L'A.J.Bastia veut y croire. Les interclubs constituent la priorité du club pour la saison. Leur effet mobilisateur est énorme.

Et si les résultats du premier Tour n'ont pas été à la hauteur des espérances, les « Rouges et Verts » entendent tout mettre en œuvre pour prouver que leur place était bien à Miramas tout en espérant mieux pour l'avenir !



L'équipe du CAB

La Coupe de Corse Benjamins au C.A. de Bastia

Les Benjamins et les Benjamines du CAB ont remporté la Coupe de Corse, à Ajaccio, le 8 mai. Une belle victoire qui traduit, dans les faits, la progression de l'Athlétisme, à Bastia en particulier. Bravo aux athlètes, à leurs entraîneurs et à leurs dirigeants.

Attentat contre Francis Giudici Réaction de Joseph Castelli



Joseph Castelli

Dans un communiqué en date du 16 mai 2011, Joseph Castelli, Président du Conseil Général de la Haute-Corse, nous prie d'insérer : « Au nom des conseillers généraux, de l'ensemble des services du Conseil



Francis Giudici

Général de la Haute-Corse et en mon nom personnel, je condamne fermement l'attentat dont ont été victimes mon ami Francis GIUDICI, vice-président du Conseil Général, et sa famille dans la nuit de samedi à dimanche. Tout ceci me consterne, m'attriste et me révolte. Cet acte odieux touche au cœur le symbole de la démocratie, que représente l'élu de proximité, à l'écoute de ses administrés. Je tiens naturellement à exprimer tout mon soutien à Francis Giudici, aux membres de sa famille et à toutes les personnes que pareil attentat doit troubler. D'aucuns continuent à privilégier un mode d'expression qui fragilise chaque jour un peu plus notre démocratie.»

SPORT AU RENDEZ-VOUS

Rencontre-débat sur le thème du sport pour les jeunes

«Le sport pour les jeunes : facteur de socialisation, d'insertion et d'intégration ? » : c'est le thème que se propose d'aborder le C.R.A.I.I., dans le cadre d'une rencontre-débat organisée le mercredi 1^{er} juin 2011 à Bastia (Maison des Affaires Sociales, forum du Fangu, Av. Jean Zuccarelli), de 14h à 17 h .

Le sport peut être un véritable facteur d'insertion et d'intégration, mais comment et à quelles conditions ? Quelles sont les réalités de terrain, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville ? Mythe entretenu ? Quels effets négatifs, notamment au niveau du sport de compétition ? Quels effets pervers : « les dangers d'une spécialisation précoce et, plus encore, d'une spécialisation qui serait liée à l'origine du sportif ? » Participeront aux échanges : Ludovic Martel, Maître de conférence à l'Université de Corse UMR LISA 6240 («Les politiques publiques d'insertion par le sport -en particulier pour les jeunes des quartiers»); Paul Selvini, de la Direction Jeunesse et Sports de la CTC Antenne Bastia («Eclairage sur les politiques publiques par rapport aux nouvelles répartitions de compétences Etat/CTC»); ainsi que différents professionnels témoignant d'actions menées dans ce domaine. Si vous souhaitez présenter une action ou un projet spécifique, vous pouvez contacter au préalable le 06 72 92 55 07. Participation gratuite, inscription obligatoire.

12^{ème} Corsica Raid et 1^{er} Raid Aventure Europe

Du 4 au 8 juin, le monde du sport-aventure aura les yeux braqués sur la Corse. Les organisateurs nous promettent une compétition hors-normes. Organisée sur cinq jours, celle-ci conduira les participants de San Martino di Lota à Bonifacio, en passant par Borgo et l'Alta Rocca. « Une aventure totale qui mêle épreuves sportives, environnementales, et identitaires, soulignent les responsables de la manifestation. » Et d'ajouter : « Le Corsica Raid constitue un outil aux multiples impacts pour la Corse (médias, économique, social, environnemental...) tout en créant une véritable dynamique de territoire en matière d'activités de pleine nature et de découverte. » A ne pas manquer...

Championnat de division d'Honneur L'AJ Biguglia poursuit sa remontée

Pieve di Lota

AJ Biguglia : 0 - 4 (0 - 3)

Stade de Miomo. Arbitre M Delanoy, assisté de Messieurs Canale et Loth.

Buts de Lucciana, Ferlay et Vitali (2) pour l'AJB.

AS Pieve : Di Spinito, Guagnini, Lucchetti, Patrone, Micheli, Olivieri, Mariotti, Micaleff, Guglielmi, Legrand, El Abdouni, Alfonsi, Amoretti.

A.J. Biguglia : Grincourt, Patrone, Bouabdelli, Tassy, Giordani, Lucciani, Vigna, Pastinelli, Ferlay, Vitali, Marchi, Dufresne, Vendasi, Nicolai.

Les protégés du président Charles Sauli ont poursuivi leur remontée vers le maintien en venant de belle manière à bout de la Pieve di Lota, très vite débordée.

Malgré un vent violent, les Bigugliais étaient tout près de l'ouverture du score, lorsque Marchi (5ème) ouvrit en profondeur pour Ferlay qui entra dans la surface, mais le gardien Di Spinito parvenait à dévier le ballon.

Profitant du vent dans le dos, les visiteurs continuaient à bousculer les locaux qui allaient céder à la 27ème minute, suite à un corner que Lucciani réceptionnait au second poteau et qui ouvrait le score.

Deux minutes plus tard, suite à un ballon en profondeur, Ferlay profitant d'une mésentente de la défense de Pieve, parvenait à devancer le gardien Di Spinito et aggravait la marque (2-0). Mais les visiteurs n'en restaient pas là et sur une contre-attaque de Pastinelli et Ferlay, ce dernier, aux six mètres, remettait en retrait pour Vitali, lequel, d'une frappe puissante, battait Di Spinito et portait la marque à 3 à 0.

Supérieurs et appliqués, les Bigugliais s'étaient mis à l'abri malgré quelques timides assauts d'El Abdouni et Legrand.

A la mi-temps le score était de 3 à 0 pour les Bigugliais.

A la reprise, les joueurs de Pieve affichaient un autre état d'esprit et le duo Legrand et El Abdouni tentait de relancer la partie. Les Bigugliais, de leur côté, assuraient leur avantage et profitaient des contre-attaques pour mettre en danger leurs rivaux.

Les débats restaient équilibrés mais à la 81ème minute Vitali s'emparait du ballon à la limite du hors-jeu et s'en allait donner le coup de grâce à la Pieve di Lota (4-0).

Une excellente opération pour les protégés du président Charles Sauli qui poursuivent leur remontée et voient à présent un maintien à l'horizon. Par contre, la Pieve di Lota se retrouve dans une situation catastrophique qui pourrait bien l'envoyer en enfer.

Championnat de France des U 17

L'AJ BIGUGLIA CEDE

DEVANT AURILLAC 3 à 0

Stade Paul Tamburini : Aurillac bat AJ Biguglia 3 à 0.

Arbitrage de M Terramorsi.

Buts d'Alaya (8ème, 35ème et 75ème)

Le championnat de France des U 17 s'est clôturé ce dernier week-end au stade Paul Tamburini.

Les Bigugliais, qui accueillaient la belle formation d'Aurillac, n'ont pu tenir le rythme de leurs rivaux, beaucoup plus hargneux et beaucoup mieux adaptés au vent.

Vaincus logiquement 3 à 0, les locaux, malgré leur envie de faire bonne figure, n'ont pu éviter cette nouvelle défaite. Ils quittent donc ce championnat très relevé et retourneront en régional.

Nous soulignerons l'excellent travail de l'entraîneur José Casanova qui a permis de faire avancer certains jeunes dotés de qualités, lesquels évoluent déjà en division d'honneur. C'est très encourageant.

On ose à présent espérer que ces garçons qui possèdent de belles qualités resteront au sein de ce club sympathique pour aller plus loin et s'affirmer rapidement. Ils en ont les moyens.

Bonnes vacances à tous.

Tennis National Deuxième journée

LE T.C. GRENOBLE SUPERIEUR AU T.C. MIOMO - 6 à 1

Cette deuxième journée de championnat de National 3 n'a pas permis aux filles, dirigées par l'entraîneur Laurent Ruel, de tenir tête aux Grenobloises qui étaient, il est vrai, sérieusement renforcées par les joueuses de l'équipe 1, lesquelles évoluent deux échelons au-dessus.

La présence de Florence Haring, classée 29ème Française mais aussi 460ème au niveau mondial, contraignait les insulaires, privées de Laura Gabelli, handicapée par une pubalgie, de Solenne Samedi et surtout de Clotilde de Bernardi, souffrant d'une déchirure des abdominaux, à tenter faire de leur mieux mais la tâche était insurmontable.

Elles eurent toutefois le mérite d'arracher contre deux joueuses mieux classées le super Tie Break.

Une superbe performance qui prouve que les élèves de

Laurent Ruel peuvent, en disposant de tous leurs atouts, tenir tête aux meilleures.

SIMPLES

N° 1: Florence Haring (29ème française) bat Laura Gabelli 3/6- 6/2 - 6/2.

N° 2 :Eva Graziani (-2/6) bat Mikaella Huet (3/6) - 6/3 - 6/3.

N°3 :Stéphanie Ruzzi (1/6) bat Marie Gaillot (4/6) 6/0 - 6/1.

N°4 :Elsa Pelligrinelli (1/6) bat Flore Mendez (4/6) 6/3 - 6/3.

N°5 :Justine Majan (2/6) bat Estelle Minne (5/6) 6/3 - 6/2

DOUBLES

N°1:Haring - Majan battent Gabelli - Gaillot 6/0 - 6/1.

N°2 :Ruzzi - Graziani battus par Mendez - Huet 7/5 - 1/6 - 10/8

10 / 8 : Super Tie Break remporté par le tandem Flore - Mendez et Mikaella - Huet. Une belle performance.

La vie économique et sociale

L'hôtel **Moby Dick**, à Santa Giulia, a rouvert ses portes, après rénovation avec son restaurant ouvert midi et soir, sa terrasse face à la mer et le parking assuré.

A **Propriano**, 4 Montée de la Paratella, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud met à la disposition de ses ressortissants un Point Relais Conseil, financé par la CTC et la DIRECTE, pour tous renseignements concernant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Contact : Maryvonne Nicolai.
Tél : 04 95 76 26 46
email : mnicolai@cm-ajaccio.fr

A **Solaro**, l'Association «**U Salaghju**» organise, les 4 et 5 juin, «**La Foire à Tout**»; objets et vêtements d'été uniquement, pourront être déposés le vendredi 3 juin, de 9h à 12h et 14h à 17h. Les invendus et les enveloppes pourront être récupérés le mardi 7 juin, à partir de 14h30. Adhésion : 3€.
Pour tout renseignement : 06 17 99 31 41

L'hôtel «**La Lagune**», le Lido de la Marana, à Lucciana, a rouvert, midi et soir, les salons de son restaurant.
Réservations au : 04 95 58 63 00

Le restaurant «**Le Grégale**», à **Maora Plage**, à **Bonifacio**, rouvrira ses portes, le samedi 14 mai, à 20h.
Tél : 04 95 73 51 46

Le restaurant «**A Marianasca**», au village de **Lecci e Murto**, rouvrira ses salons, le samedi 14 mai, au soir.

A savoir...

Samedi 21 mai : À partir de 14h00 : Carnaval des Enfants (Bd Paoli).
Une manifestation organisée par le service municipal des animations 04 95 55 96 00.

Lundi 23 mai : 17h30 : Conseil municipal à l'hôtel de ville.



Mardi 24 mai : À partir de 8h00 : permanence du maire à l'hôtel de Ville, avenue P. Giudicelli.

Bastia Passage au numérique en région Corse. Un dispositif gracieux d'accompagnement et d'information est mis en place sur Bastia pour aider les habitants (Place St Nicolas).

Expositions : **Jusqu'au 27 mai** : «exposition de peintures de Monsieur Ange Lari» à la maison des quartiers Sud, rue St Exupéry. Renseignements : 04 95 55 09 11/12. Jusqu'au 10 juin 2011 : photographies de «Bastia à la Belle Epoque», Maison du Centre Ancien (entrée libre).

Studio Animation propose une rencontre :

Ciné / Débat

Hommage à Terrence Malick

Cannes 1978 – Cannes 2011

Autour du film «Les Moissons du Ciel», réalisé par Terrence Malick, avec Richard Gere, le mardi 24 mai 2011, à 18h45, au Cinéma le Studio.

A l'issue de la projection, un débat sera organisé avec la participation de plusieurs experts agronomes.

Réservation au : 04 95 76 02 67

Ouvert tous jours, midi et soir.

Le bureau de Poste de l'**île-Rousse**, en raison de travaux, est fermé jusqu'au 13 juin. Pendant ces travaux, sont assurés le retrait des lettres recommandées, les colis, les envois de courrier et colis. Pour tous les autres services, il convient de se présenter aux bureaux de poste de Corbara, Muro, Belgodère ou Calvi.

A l'hôtel «**Chez Walter**», à **Casamoza**, il y a quelques jours, tous les représentants de l'enseigne Système U ont rencontré des producteurs locaux et les relais en Corse, de Système U, en vue de mettre en valeur les produits régionaux dans l'ensemble des hypers, supers et marchés U de Corse. Le 14 juin, le président national de Système U, Monsieur Serge Papin, sera à Ponte-Leccia où plusieurs contrats devraient être signés.

Alata organise les 28 et 29 mai, lieu-dit «**A Balisaccia**», «**La Foire du Goût et du Savoir**». Artisans et producteurs peuvent contacter le 06 84 26 60 15.

Linguizetta : le maire rappelle que le débroussaillage saisonnier des abords du village et des propriétés devra être entrepris par les propriétaires ou locataires, avant le 1^{er} juin et achevé au plus tard le 15 juin. Ce débroussaillage devra être total dans un rayon de 50m autour des habitations et de leurs dépendances.

SAN BENEDETTO, ALATA

L'Association Sportive et Culturelle de San Benedetto propose : «*Réflexions sur la Guerre à travers les regards croisés d'un écrivain et d'un peintre*» avec une conférence de Christophe Luzi, auteur de deux essais aux éditions Colonna, «*La guerre au miroir de la littérature*» et «*Le mentir vrai dans la littérature de guerre*».

A l'occasion de cette conférence, Christophe Luzi débattrra avec le peintre Antò Tomasini qui présentera quelques unes de ses œuvres. Christophe Luzi est ingénieur de recherche à l'UMR CNRS 6240 LISA (Lieux Identités Espaces Activités), docteur diplômé de l'Université d'Aix-Marseille I et spécialisé dans les métiers du livre. Auteur d'un premier ouvrage intitulé «*La Guerre au miroir de la littérature. Essai sur Claude Simon*», paru chez le même éditeur, ses problématiques de recherche s'orientent actuellement vers l'archivistique et le traitement historique de la guerre chez les écrivains modernes.

Ses voies de réflexion l'ont dernièrement amené à s'orienter notamment vers une confrontation au sein de la littérature, des témoignages historiques avec l'histoire officielle des grandes confluations modernes. Deux possibilités sont proposées, Espace Diamant : lundi 23 mai à 18h. Entrée gratuite. Conférence organisée par le Service Culturel de la Ville d'Ajaccio. - Stade de San Benedetto: vendredi 27 mai à 19h. Rencontre organisée par l'A.S.C. de San Benedetto. Entrée gratuite. Restauration sur place après la rencontre (15 €). Je compte sur votre présence. Amicalement J.J. Colonna d'Istria.

Vagabondage

«J'aime la Corse !». Combien de fois avons-nous entendu cet acte de foi surtout après «L'Enquête Corse» de Pétillon lorsque l'un de ses protagonistes lâchait : «Mets-nous Marinella» ou «J'aime la Salticcia».

Mais un ami m'a dit un jour : «Bien sûr qu'ils aiment le pays, mais est-ce qu'ils aiment les Corses ?»

Attention, lorsque vous allez au stade voir le C.A.B, surveillez vos propos : «Allez les noirs (maillot du C.A.B)», cela peut encore convenir mais le contraire risque de vous coûter le qualificatif de «raciste» !

-«O monsieur, quel beau pays !»

-«Mais, monsieur, la Corse ce n'est pas un pays, c'est une grâce du ciel !»

Combien de gens, en disant «Bastiaciu», croient que la suffixe «acciu» est péjoratif, alors que cela signifie simplement la provenance. Ainsi «Ghisonaccia» veut-il dire «de Ghisoni» et «Bastiaciu», «de Bastia».

Antoine Arena, fou de son vin et de son terroir, a reçu Franck Thomas, meilleur sommelier européen, qui s'est arrêté chez Yves Canarelli, Vacelli et les frères Abatucci.

Je me souviens du temps où il n'y avait qu'un écran télé dans chaque foyer, que, lors de la transmission des matchs, les familles étaient souvent «in baruffa», alors qu'aujourd'hui on fait télé à part. Et c'est tant mieux, rien que pour le classico espagnol, on a eu une véritable indigestion de Real-Barcelone.

Remarquez que voir et revoir des Messi, Benzema, Ronaldo, Marcello, c'est quand même un beau cadeau !

16/17 avril... Quel week-end sportif : Foot, Rugby, Formule 1, voilà, c'éra da perde u capu ! On ne savait plus si c'était Messi qui avait marqué à Madrid ou Suarez à Furiani sans compter que l'ami Pierre Bartoli, lui, aurait pu vous donner tel ou tel chrono d'un de ses poulains de l'A.J.B... Sport : joie du monde ! Et puis, vers minuit, Lille revenait avec les Rennes et autresLorient ! J'avoue que, sans avoir fait un mètre d'effort, j'étais complètement exténué !

O Chi Giornata ! Grâce à cette petite lucarne qui, qu'on le veuille ou non, change la vie.

Rappelez-vous le premier pas de l'homme sur la lune, sans compter les immenses progrès de la médecine qui ont fait progresser l'espérance de vie !

Toussaint LENZIANI

A Settimana

21^{ème} semaine de l'année

du 20 au 26 mai 2011

Les fêtes : le 20, Bernardin - le 21, Constantin -
le 22, Emilie - le 23, Didier - le 24, Donatien - le 25, Sophie -
le 26, Béranger.

Un an déjà

Le 21 mai, Floyd Landis, vainqueur déchu du Tour de France 2006, avoue avoir pris de l'EPO, des hormones de croissance et de l'insuline, et avoir eu recours à des transfusions sanguines.

Le 24 mai, Kingston, en Jamaïque, est à feu et à sang suite à la chasse à l'homme lancée par la police et l'armée sur un parain de la drogue.

Le 25 mai, des élus américains révèlent que l'explosion, le 20 avril, de la plateforme de BP dans le golfe du Mexique a été précédée de trois signes avertissant de l'imminence du danger.

Le 26 mai, un homme qui avait découvert un magot de 165.000 euros dans le jardin de sa nouvelle maison près de Bordeaux relance une enquête sur un crime vieux de quatre ans.

L'esprit du monde

Avoir connaissance du mal et ne pas bouger, c'est prendre sa part de culpabilité.

Bertha Peppenheim

Le truc de la semaine

Si vous souffrez de boutons qui "défigurent" votre visage, appliquez sur ceux-ci un coton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau dans laquelle vous aurez fait dissoudre une aspirine.

Les tablettes de l'Histoire

Le 21 mai 1956, les Etats-Unis font exploser leur première bombe à hydrogène sur l'atoll de Bikini dans le Pacifique.

Le 23 mai 1948, première parution du roman d'Hervé Bazin : « Vipère au poing ».

Le 24 mai 2005, Volkswagen annonce la production de sa cent millionième voiture.

Le 26 mai 1991, un Boeing 747 de la compagnie autrichienne Lauda Air explose en plein vol au-dessus de la Tahaïlande, tuant ses 223 occupants, 16 minutes après son décollage.

Petits conseils pratiques

CORS AUX PIEDS

Pour combattre efficacement les cors aux pieds sans moyens pharmaceutiques, utilisez de l'ail. Appliquez quelques fois par jour, directement sur les cors, un morceau de gousse d'ail écrasée, dont vous aurez au préalable enlevé la fine pelure.

PIQÛRE DE GUÊPE

Si vous êtes piqué par une guêpe, vous pourrez diminuer rapidement et efficacement la douleur si, après avoir retiré le dard éventuel, vous frottez l'endroit piqué à l'aide d'un oignon frais coupé en deux.

CHEVEUX REVITALISÉS

Pour rendre du tonus à vos cheveux fatigués

par le soleil, préparez un mélange composé d'une cuillère à soupe d'huile d'olive, une cuillère de vinaigre de cidre et un oeuf. Mélangez bien le tout pour obtenir un liquide uniforme, et massez votre chevelure à l'aide de celui-ci. Attendez ensuite vingt minutes avant un shampooing doux.

ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL Si vous désirez prendre une photo d'intérieur et éclairer "artificiellement" à la lumière du jour un coin sombre, faites simplement refléter la lumière extérieure dans une bande de papier en aluminium !

TROUSSEAU DE CLÉS

Si votre trousseau de clés est important et que vous ne voulez pas l'épaissir encore en ajoutant des ongles en plas-tique, vous pouvez, pour distinguer vos clés, les marquer de différentes façons à l'aide d'un vernis à ongle (traits, points, hachures,...).

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773

ISSN : 2114-009

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

CAB : un Office du Tourisme fin prêt

Le ruban a été coupé. Elus, personnels et socioprofessionnels du tourisme ont trinqué. Les communes de Santa Maria di Lota, San Martino di Lota, Ville de Pietrabugno, Bastia, Furiani sont servies. Elles peuvent attaquer la saison avec le sourire.

On l'attendait comme le messie : le nouvel Office de Tourisme de la CAB a officiellement été inauguré le dimanche 15 mai 2011, Jour du Seigneur à l'occasion duquel – une fois n'est pas coutume dominicale – les maîtres d'ouvrage n'auront pas chômé pour mettre en valeur cet outil flambant neuf destiné à accueillir, informer et orienter touristes et résidents. Tout de verre et d'acier, ce bâtiment de 23, 5 m x 8, 5 m, pensé par l'atelier Archimed, qui a conduit les travaux, se veut, avec son grand hall propice aux expos, ses comptoirs, son espace « Infos » et ses bureaux, à la fois esthétique et fonctionnel. Avec la Direction et l'ensemble des services de l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia dans ses murs - soit une dizaine d'employés -, cette construction s'inscrit dans une stratégie globale de mise en valeur touristique du territoire de la CAB, souligne le Président de l'intercommunalité et maire de Bastia, Emile Zuccarelli. Elle complète les efforts d'abord consentis par la Ville de Bastia (avant 2002), puis par la CAB, pour optimiser la notoriété et l'image touristiques de Bastia et du territoire communautaire, pour améliorer l'accueil des visiteurs ainsi que pour susciter la culture d'un tourisme durable (à la fois historique, patrimonial, respectueux de l'environnement, de la culture et des hommes). » Si, pour l'année 2011, la subvention annuelle de fonctionnement allouée par la CAB à l'Office de Tourisme se monte à 0,343 M€, ce nouvel investissement n'aura pas coûté moins de 1,43 M€ financés à 23,20% par la CTC, à 16,80% par le Conseil Général de Haute-Corse et à 60% par la CAB. Un effort supplémentaire dont ne peut que se réjouir le personnel de la structure qui, après quelques mois difficiles, retrouve là des conditions de travail optimales. Il n'en fallait pas moins pour recevoir les dizaines de milliers de visiteurs (100 000 en 2010) qui, chaque année, fréquentent l'OT, lequel fonctionne avec un budget annuel de 550 000 €. Qui a dit que, sur ce terrain-là, la CAB faisait figure de simple... touriste ?

Les acteurs de la construction

- ◆ Atelier ARCHIMED, maître d'oeuvre, conduite des travaux
- ◆ SAS. QUALICONSULT, contrôle technique et sécurisation du chantier
- ◆ SNC VENDASI, gros oeuvre
- ◆ SN ZAMA et SAS DUNOYER, structure métallique
- ◆ SARL SIGMA, menuiseries extérieures et intérieures
- ◆ SARL AETC, travaux d'électricité et de vidéo-surveillance
- ◆ SARL Cloisons et plafonds, cloisons et faux plafonds
- ◆ DAUGAS Christian, peinture
- ◆ SARL BARRARD, plomberie et climatisation
- ◆ SARL MOBILIER DECO, mobilier
- ◆ MICHEL PLANTE SYSTEMES, sanitaires automatisés



La construction tout de verre et d'acier dessinée par l'atelier Archimed



L'équipe de l'OT dans ses nouveaux murs et dans les starting blocks



Du beau monde pour une inauguration attendue, au coeur du bâtiment vert



REGARDS DU SUD

3 et 4 Juin

Rencontres Méditerranéennes
2011

PARC de SALECCIA

à 5mn de L'Île Rousse

MUSIQUE
MAGIE
CINEMA
THEATRE
PHOTO